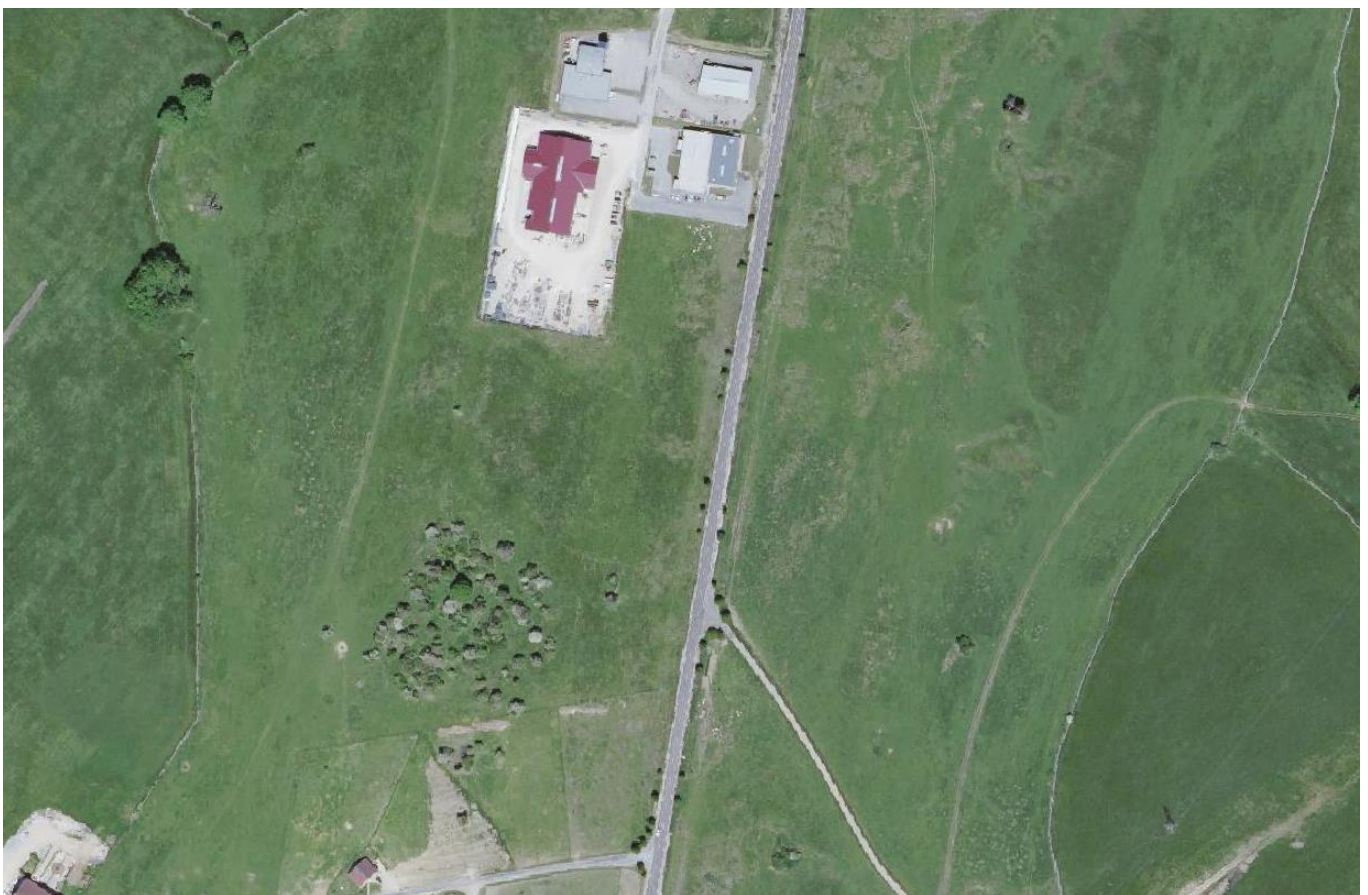


DOSSIER REGLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L  
214-1 À 6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
« LOI SUR L'EAU »

Construction d'un bâtiment industriel

Route de Morteau  
**LE RUSSEY (25 210)**



*Dossier 2502963 v1 - Juillet 2023*



## Client

Nom	SETC
Adresse	113, Avenue Marcellin Berthelot 69 520 GRIGNY
Interlocuteur	M. DUSSERT-ROSSET Patrick

## ECR Environnement

Coordonnées Agence	Agence de Besançon 92, Rue de l'Esplanade Ouest 25 220 THISE Tel : 03 81 80 27 10 Mail : <a href="mailto:besancon@ecr-environnement.com">besancon@ecr-environnement.com</a>
Responsable de Région	F. COME
Responsable d'agence	A. MARION
Chargé d'études	J. GRANDVOINET

Date	Indice	Observation / Modification	Rédacteur	Vérificateur
13/07/2023	0	Première version	J. GRANDVOINET	M. GUYOT
19/07/2023	1	Deuxième version : modifications mineures (surfaces)	J. GRANDVOINET	M. GUYOT
29/08/2023	2	Correction mineures	J. GRANDVOINET	M. GUYOT

Rédacteur	Vérificateur
	
J. GRANDVOINET Chargé d'études - Hydrogéologue	M. GUYOT Chargé d'affaires Responsable du service Environnement



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b><u>RESUME NON TECHNIQUES .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
1.1.	REDACTEURS DU DOSSIER .....	9
1.2.	MAITRE D'OUVRAGE .....	9
<b>2.</b>	<b><u>NATURE DU PROJET ET REGLEMENTATION ASSOCIEES.....</u></b>	<b><u>10</u></b>
2.1.	PRESENTATION DU CONTEXTE.....	10
2.2.	LOCALISATION DU SITE .....	10
2.3.	DESCRIPTION DU PROJET.....	12
2.4.	SITUATION DE L'OPERATION DANS LA NOMENCLATURE IOTA .....	13
<b>3.</b>	<b><u>ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
3.1.	CLASSIFICATION REGLEMENTAIRE DU SECTEUR D'ETUDE .....	15
3.2.	ENVIRONNEMENT HUMAIN .....	15
3.3.	TOPOGRAPHIE DU SITE ET BASSIN VERSANT .....	18
3.4.	GEOLOGIE .....	20
3.5.	HYDROGEOLOGIE .....	22
3.6.	TRAÇAGES ARTIFICIELS .....	23
3.7.	EAUX SURFACIQUES .....	24
3.8.	ZONES VULNERABLES ET DE REPARTITION DES EAUX.....	25
3.9.	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	26
3.10.	MILIEU NATUREL.....	29
<b>4.</b>	<b><u>PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.....</u></b>	<b><u>33</u></b>
4.1.	GESTION DES EAUX PLUVIALES .....	33
4.2.	ESTIMATION DE LA CHARGE POLLUANTE GENEREE PAR LE PROJET .....	36
<b>5.</b>	<b><u>INCIDENCE DU PROJET.....</u></b>	<b><u>38</u></b>
5.1.	INCIDENCE DU PROJET EN PHASE TRAVAUX.....	39
5.2.	INCIDENCE DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION .....	40
<b>6.</b>	<b><u>MESURES DE PREVENTION – MESURES COMPENSATOIRES .....</u></b>	<b><u>43</u></b>
6.1.	MESURES RELATIVES A LA PHASE TRAVAUX .....	43
6.2.	MESURES RELATIVES A LA PHASE D'EXPLOITATION.....	44
6.3.	DIMENSIONNEMENT D'UN SEPARATEUR D'HYDROCARBURES .....	44
<b>7.</b>	<b><u>MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN.....</u></b>	<b><u>46</u></b>
<b>8.</b>	<b><u>COMPATIBILITE DE L'OPERATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....</u></b>	<b><u>46</u></b>
8.1.	SDAGE RHONE-MEDITERRANEE .....	46
8.2.	COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DE GESTION DU RISQUE D'INONDATIONS (PGRI).....	48
8.3.	COMPATIBILITE AVEC LE PLU.....	49
8.4.	COMPATIBILITE AVEC LA PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER .....	50

**9. SYNTHÈSE.....51**

**LISTE DES FIGURES**

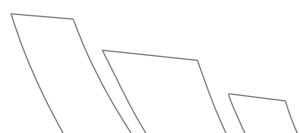
Figure 1 : Localisation du secteur d'étude - Carte IGN – Géoportail.....	11
Figure 2 : Vue aérienne du secteur d'étude – Orthophotographie – IGN.....	11
Figure 3 : Situation cadastrale du projet – IGN.....	12
Figure 4 : Extrait du plan de rez-de-chaussée – Atelier Renaud Balaÿ.....	13
Figure 5 : Extrait du Plan de zonage - PLU du Russey.....	17
Figure 6 : Topographie à grande échelle selon le Modèle Numérique de Terrain – BD ALTI®.....	18
Figure 7 : Topographie à proximité du secteur d'étude (Equidistance courbe de niveau = 1 m) – RGE ALTI® avec orthophotographie – ECR Environnement.....	19
Figure 8 : Délimitation du bassin versant du secteur d'étude - IGN.....	20
Figure 9 : Extrait des cartes géologiques imprimées de MAICHE (N°504) et de MORTEAU (N°531) à l'échelle 1/50 000 – BRGM.....	21
Figure 10 : Entités hydrogéologiques aux alentours du secteur d'étude - BD LISA.....	22
Figure 11 : Cartographie des zones sensibles aux remontées de nappe autour du site d'étude – Géorisques.....	23
Figure 12 : Extrait de la carte des traçages à proximité du secteur d'étude - DREAL BFC.....	24
Figure 13 : Réseau hydrographique de surface à proximité du site à grande échelle – Géoportail.....	25
Figure 14 : Exposition au retrait/gonflement des argiles – InfoTerre (BRGM).....	26
Figure 15 : Cartographie de l'aléa effondrement et des indices karstiques - Carto2.geo-ide - DDT25.....	27
Figure 16 : Sites BASIAS autour du secteur d'étude - InfoTerre (BRGM).....	29
Figure 17 : Parc Naturel Régional se situant sur la zone d'étude – INPN.....	31
Figure 18 : ZNIEFF de type 1 autour du secteur d'étude - INPN.....	31
Figure 19 : ZNIEFF de type 2 autour de la zone du secteur d'étude - INPN.....	32
Figure 20 : Zones Natura 2000 autour du secteur d'étude - INPN.....	32
Figure 21 : Arrêté de protection du biotope (APB) autour du secteur d'étude – INPN.....	33
Figure 22 : Délimitation du bassin versant du secteur d'étude - IGN.....	34
Figure 23 : Schématisation de l'ouvrage proposé (bassin à ciel ouvert) - ECR Environnement.....	35
Figure 24 : Schématisation du principe d'un séparateur d'hydrocarbures- Eau du Grand Reims.....	45

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Rubriques de la nomenclature IOTA concernant le projet.....	13
Tableau 2 : Sources et références.....	14
Tableau 3 : Evolution de la population de la commune du Russey entre 1968 et 2020 - INSEE.....	15
Tableau 4 : Occupation des logements sur la commune entre 1968 et 2018 - INSEE.....	16
Tableau 5 : Activité économique sur la commune en 2020 - INSEE.....	16
Tableau 6 : Caractéristiques des sites BASIAS autour du secteur d'étude.....	29
Tableau 7 : Caractéristiques du bassin versant avant et après aménagement.....	35
Tableau 8 : Estimation des débits de pointe du bassin versant avant (AVP) et après (APP) aménagement.....	36



Tableau 9 : Charge unitaire annuelle Cu à l'ha imperméabilisé .....	37
Tableau 10 : Incidence et risques relatifs au projet en phase travaux.....	39
Tableau 11 : Incidences et risques en phase d'exploitation.....	42
Tableau 12 : Interactions entre le SDAGE Rhône-méditerranée et le projet .....	46
Tableau 13 : Interactions entre le Parc régional naturel du Doubs Horloger et le projet.....	50



## PRÉAMBULE

En application de l'article R214-32 du Code de l'environnement, le projet présenté dans ce dossier soumis au régime de DÉCLARATION (Cf. *section 2.5*) au titre de l'article R 214-1 du Code de l'environnement. Son contenu comporte quatre pièces listées comme suit :

### **Pièce A : IDENTITE DU DEMANDEUR**

Elle comporte le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que son numéro SIRET.

### **Pièce B : LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL DU PROJET**

L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité ont été réalisés.

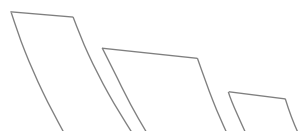
### **Pièce C : NATURE DE L'ACTIVITE ET RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE**

La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils sont rangés.

### **Pièce D : ETUDE D'INCIDENCE SUR LES EAUX ET LES MILIEUX AQUATIQUES**

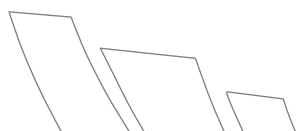
Le contenu de cette pièce regroupe :

- Les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques ;
- L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites (contenu défini par l'article R414-23 CE) ;
- La compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation (L566-7 CE), et de sa contribution à la réalisation de l'objectif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (L211-1 CE) et des objectifs de qualités (D211-10 CE) ;
- Les mesures compensatoires et/ou correctives envisagées ;
- Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives, ainsi qu'un résumé non technique. Le résumé non technique du document d'incidence est présenté en tête du dossier en vue d'améliorer la compréhension et la lisibilité de ce document.



## 1. RESUME NON TECHNIQUES

Maitre d'ouvrage	SETC
Adresse	113, Avenue Marcellin Berthelot 69 520 GRIGNY
SIRET du demandeur	968 504 225 001 01
Localisation de l'opération	<u>Région</u> : Bourgogne-Franche-Comté <u>Département</u> : Doubs (25) <u>Commune concernée</u> : LE RUSSEY (25 210)
Parcelle(s) cadastrale(s)	Parcelle AH 35
Surface de la parcelle concernée (m <sup>2</sup> )	9 204
Type de projet	Construction d'un bâtiment industriel
Objet du dossier	Dossier loi sur l'eau – Surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel intercepté par le projet supérieur à 1 ha et inférieur à 20 ha.
Surface totale et active du projet	0,92 ha et 0,40 ha
Surface du bassin versant naturel intercepté par le projet	1,60 ha
Surface totale	2,52 ha
Rubriques de la nomenclature concernée	2.1.5.0
Régime	Déclaration
<b>CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	
Type de gestion	Gestion des eaux par rétention-infiltration
Type(s) d'ouvrage(s) de gestion	Bassin aérien de rétention-infiltration
Nombre	1
Volume utile de l'ouvrage	151 m <sup>3</sup>
Profondeur de l'ouvrage	2,0 m/TN
Diamètre d'orifice d'ajutage	Non concerné (infiltration exclusive)
Surverse	Oui, vers les espaces verts



ETAT INITIAL ENVIRONNEMENTAL ET INCIDENCES	
Topographie et bassin versant	Morphologie de plateau faiblement penté. L'altitude du site varie entre 882 et 888 m NGF. Les pentes, de 5 à 7 %, sont en direction de l'est.
Géologie	D'après la carte géologique de MORTEAU à l'échelle 1/50 000 et nos connaissances locales, le sous-sol du site est constitué, sous des formations de couverture et sous d'éventuels remblais, par les calcaires du Portlandien (j9).
Perméabilité mesurée	10 <sup>-5</sup> m/s
Entité(s) hydrogéologique(s)	1 entité hydrogéologique recoupant le site d'étude : - Unité karstique du Dessoubre (codifiée 515AJ01).
Usages des eaux souterraines	-
Eaux superficielles	Le caractère karstique des terrains sous-jacent au site limite le développement d'une hydrographie de surface. Le plus proche cours d'eau est le ruisseau des Seignes à 2,6 km au sud-ouest du secteur d'étude, suivi de la rivière du Doubs à 4,5 km à l'est du secteur d'étude.
Usages des eaux superficielles	-
Milieu naturel	<p><b>Parc naturel régional du « Doubs Horloger » : intercepte la zone du projet.</b></p> <p>ZNIEFF de type I (pas d'incidence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Tourbières et zones humides du Russey » - N°430002330 – à 2,2 km au nord-est du site ;</li> <li>- « Les Seignes du Mémont » - N°430002331 – à 1,6 km à l'est du site ;</li> <li>- « Pilatre, la Verdage et le Champ du Moulin » - N°430020464 – 1,9 km au sud-ouest du site ;</li> <li>- « Les Seignes du Délieu à Narbief » - N°430002323 – à 2,1 km au sud du site ;</li> <li>- « Cotes du Doubs du saut à Biaufond » - N°430007844 – à 4,1 km à l'est du site ;</li> <li>- « Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes » - N°430002328 – à 5,6 km au nord-est du site ;</li> <li>- « Les Seignes et les Creugnots » - N°430002322 – à 5,8 km au nord du site ;</li> <li>- « La Seigne dessous » - N°430020453 – à 5,7 km au nord-ouest du site ;</li> <li>- « Les pâtures des Cottards » - N°430020465 – à 5,8 km au nord-ouest du site.</li> </ul> <p>ZNIEFF de type II (pas d'incidence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Le Dbous Franco-Suisse » - N°430007821 – à 3,9 km à l'est du site ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Vallée du Dessoubre et ses falaises attenantes » - N°430007813 – à 6,4 km à l’ouest du site ;</li> <li>- « Callée de la Reverotte » - N°430007811 – à 10 km à l’ouest du site.</li> </ul> <p>Site Natura 2000 (pas d’incidence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Vallée du Dessoubre » Directive oiseaux - FR4301298 (SIC – Site d’Importance Communautaire) - à 2,4 km au nord-est du site ;</li> <li>- « Vallée du Dessoubre » Directive oiseaux et habitats - FR4312017 (ZPS – Zone de Protection Spéciale, Directive Habitats) et FR4301298 (SIC – Site d’Importance Communautaire, Directive Oiseaux) – à 5,4 km au nord et à 6,2 km à l’ouest du site.</li> </ul> <p>Arrêté de Protection Biotope (pas d’incidence) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Corniches calcaires du département du Doubs » - N°FR3800749 – à environ 8 km tout autour du site.</li> </ul> <p>Arrêté de protection Géotope : Non Concerné</p> <p>Zones humides : Non concerné</p> <p>Réserves naturelles : Non concerné</p> <p>Zones d’importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Non concerné</p>
Plan de prévention des risques d’inondation	Non
Périmètre de protection des captages	Non
Incidences des ouvrages	Pas d’incidences notables sur les milieux naturels et la nappe eu égard le contexte et les précautions envisagées. Le projet devra néanmoins être en accord avec la charte fondamentale du Parc naturel régional du Doubs Horloger.
Zone de répartition des eaux (ZRE)	Non
Compatibilité SDAGE	Oui
Compatibilité SAGE	Non concerné
PGRI	Non concerné
Compatibilité contrat de rivière	Non concerné



## 1.1. Rédacteurs du dossier

Le présent document a été rédigé par le bureau d'études ECR Environnement.



Agence de Besançon  
92, Rue de l'Esplanade Ouest  
25 220 THISE  
Tél : 03 81 80 27 10

Les auteurs sont :

✕ James GRANDVOINNET – Chargé d'études - Hydrogéologue

[JGrandvoinet@ecr-environnement.com](mailto:JGrandvoinet@ecr-environnement.com)

✕ Mathieu GUYOT – Chargé d'affaires eau et environnement – Responsable du service Environnement

[MGuyot@ecr-environnement.com](mailto:MGuyot@ecr-environnement.com)

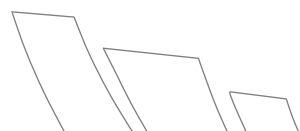
## 1.2. Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet est SETC :

**SETC**  
**113, Avenue Marcellin Berthelot**  
**69 520 – GRIGNY**  
**SIRET : 968 504 225 001 01**

Interlocuteur :

**M. DUSSERT-ROSSET Patrick**  
**Tél : 06 89 65 03 78**  
**Email : [p.dussert@krown-explorer.com](mailto:p.dussert@krown-explorer.com)**  
**Bât H – 100 cours Lafayette**  
**69 003 - LYON**



## 2. NATURE DU PROJET ET REGLEMENTATION ASSOCIEES

### 2.1. Présentation du contexte

Dans le cadre de la création d'un bâtiment industriel sur la commune du Russey (25), SETC a mandaté le bureau d'études ECR Environnement (agence de BESANÇON) pour la réalisation du dossier de demande de déclaration au titre de la Loi sur L'Eau.

### 2.2. Localisation du site

Le site d'étude se localise sur la route de Morteau, au sud-est de la commune du Russey (25), soit aux coordonnées suivantes (centroïde) :

Localisation (centroïde)	Coordonnées (Lambert 93) *	
	X (m)	Y (m)
Site d'étude	981502	6678528

\*Coordonnées selon [geoportail.gouv](http://geoportail.gouv)

Le terrain du projet, d'une surface d'environ 9 204 m<sup>2</sup>, est implanté sur une partie de la parcelle AH 35. Ce site d'étude est actuellement vierge de toute urbanisation, correspondant à une parcelle enherbée. Il est délimité par :

- des bâtiments industriels au nord ;
- des parcelles enherbées suivies de la route de Morteau à l'est ;
- des parcelles enherbées au sud et à l'ouest (Cf. Figures 1 à 3).



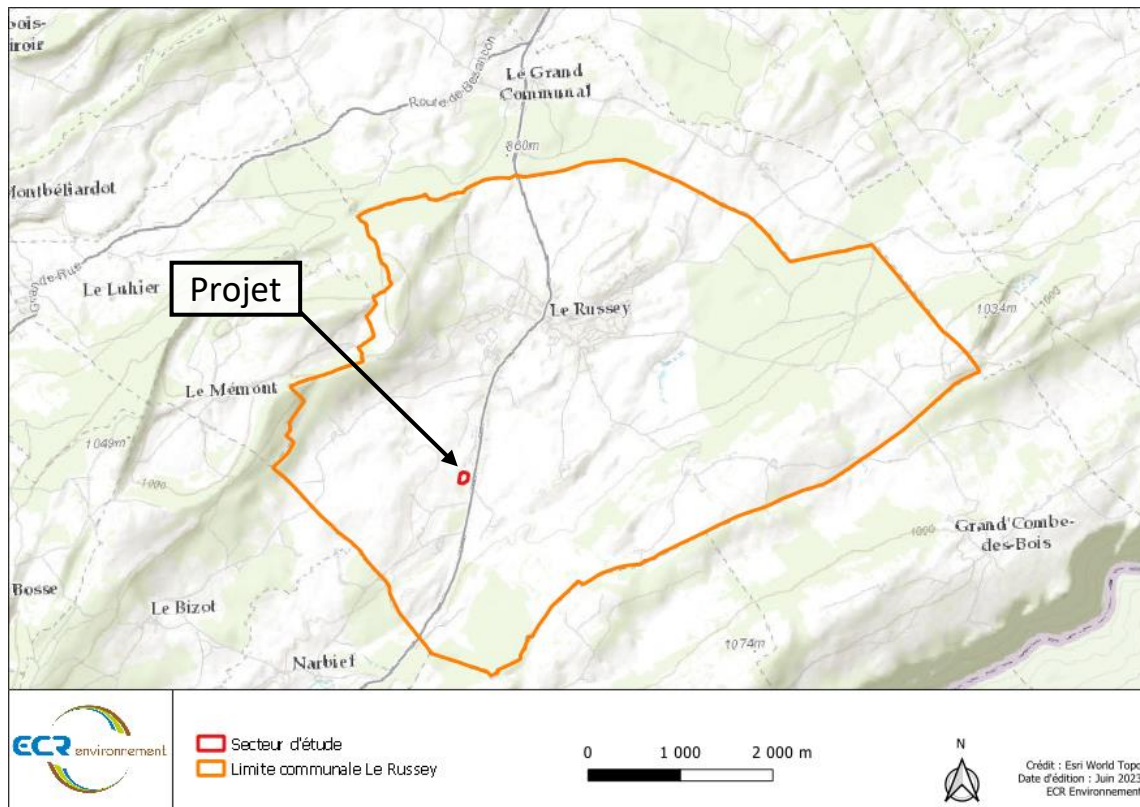


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude - Carte IGN – Géoportail

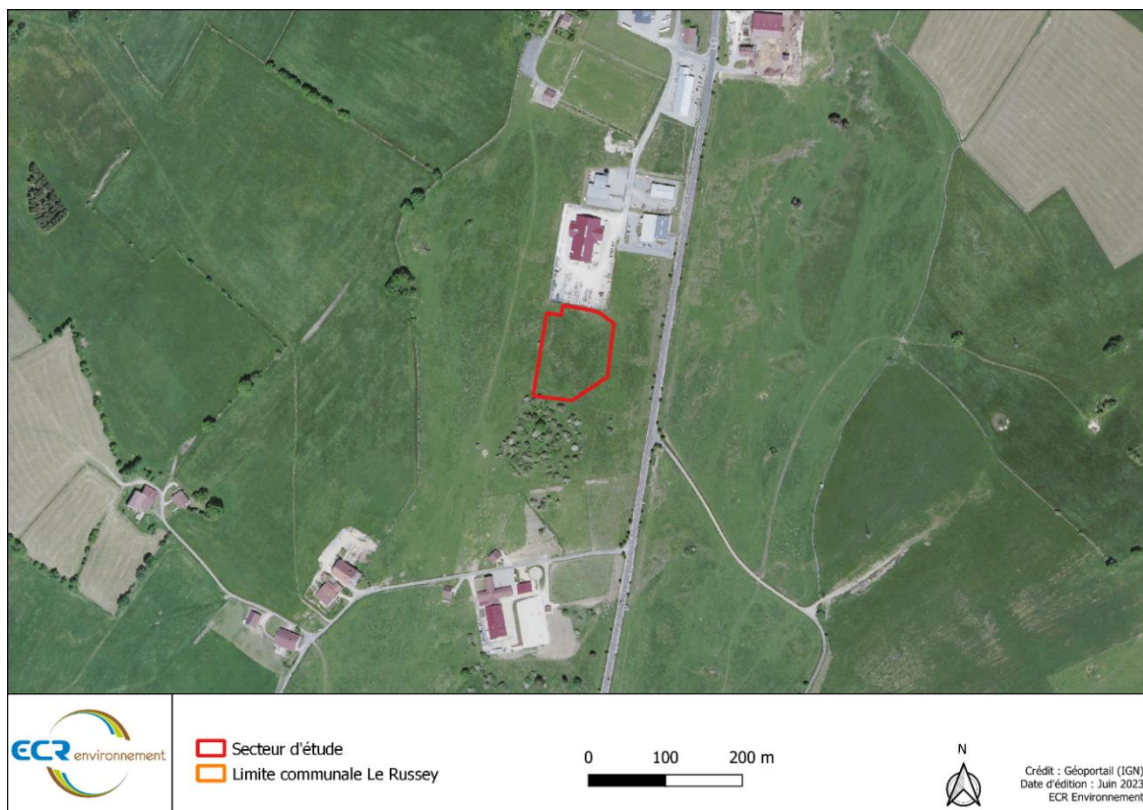


Figure 2 : Vue aérienne du secteur d'étude – Orthophotographie – IGN



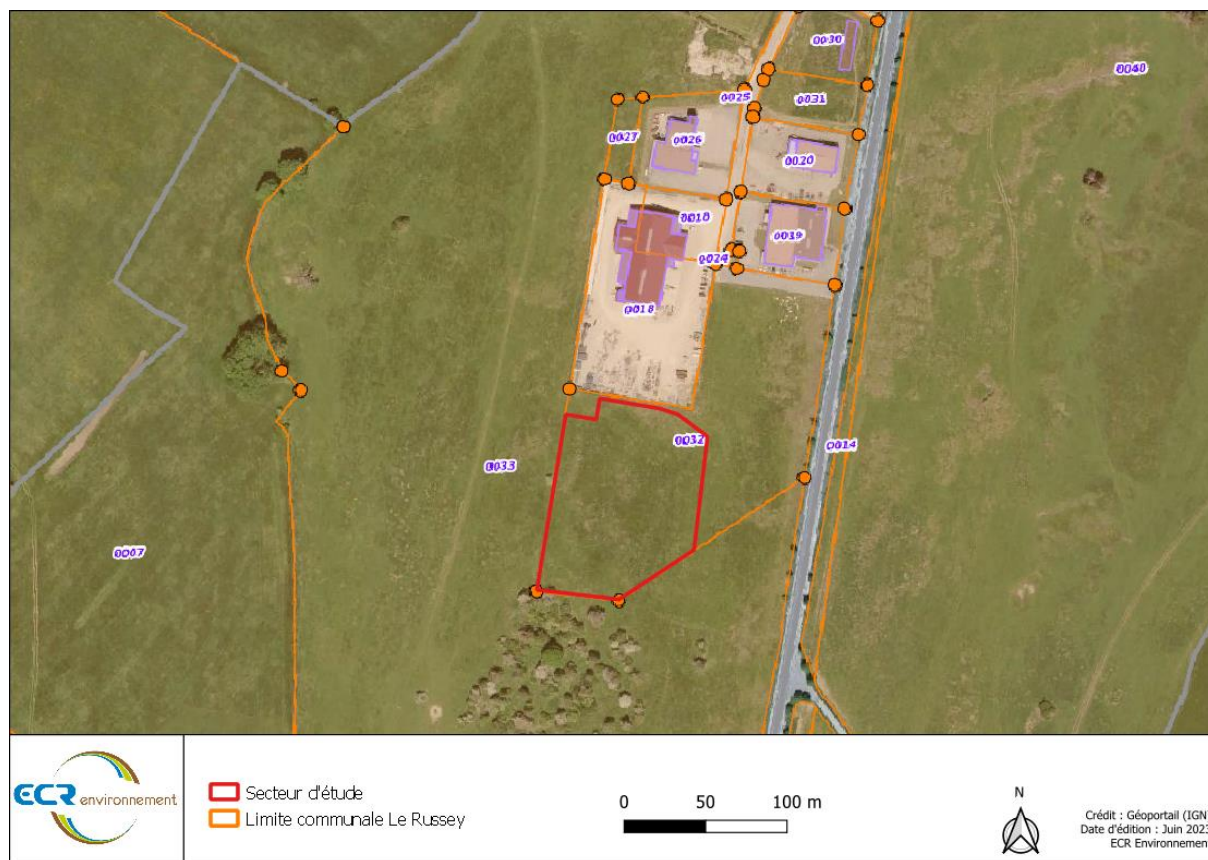


Figure 3 : Situation cadastrale du projet – IGN

### 2.3. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un bâtiment industriel sur deux niveaux avec voiries et espaces verts. La superficie est d'environ 9 204 m<sup>2</sup>.

Celui-ci inclus entre autres la création de bureaux au premier étage (superficie de 2x268 m<sup>2</sup>), un atelier de 1 549 m<sup>2</sup>, 55 places de parking, un emplacement dédié aux manœuvres et entrepôts de véhicules, ainsi que des espaces verts (Cf. figure 4).

Le projet est libre de toute mitoyenneté.

La gestion des eaux pluviales se fera au moyen d'un ouvrage de rétention-infiltration situé à l'est de la parcelle.





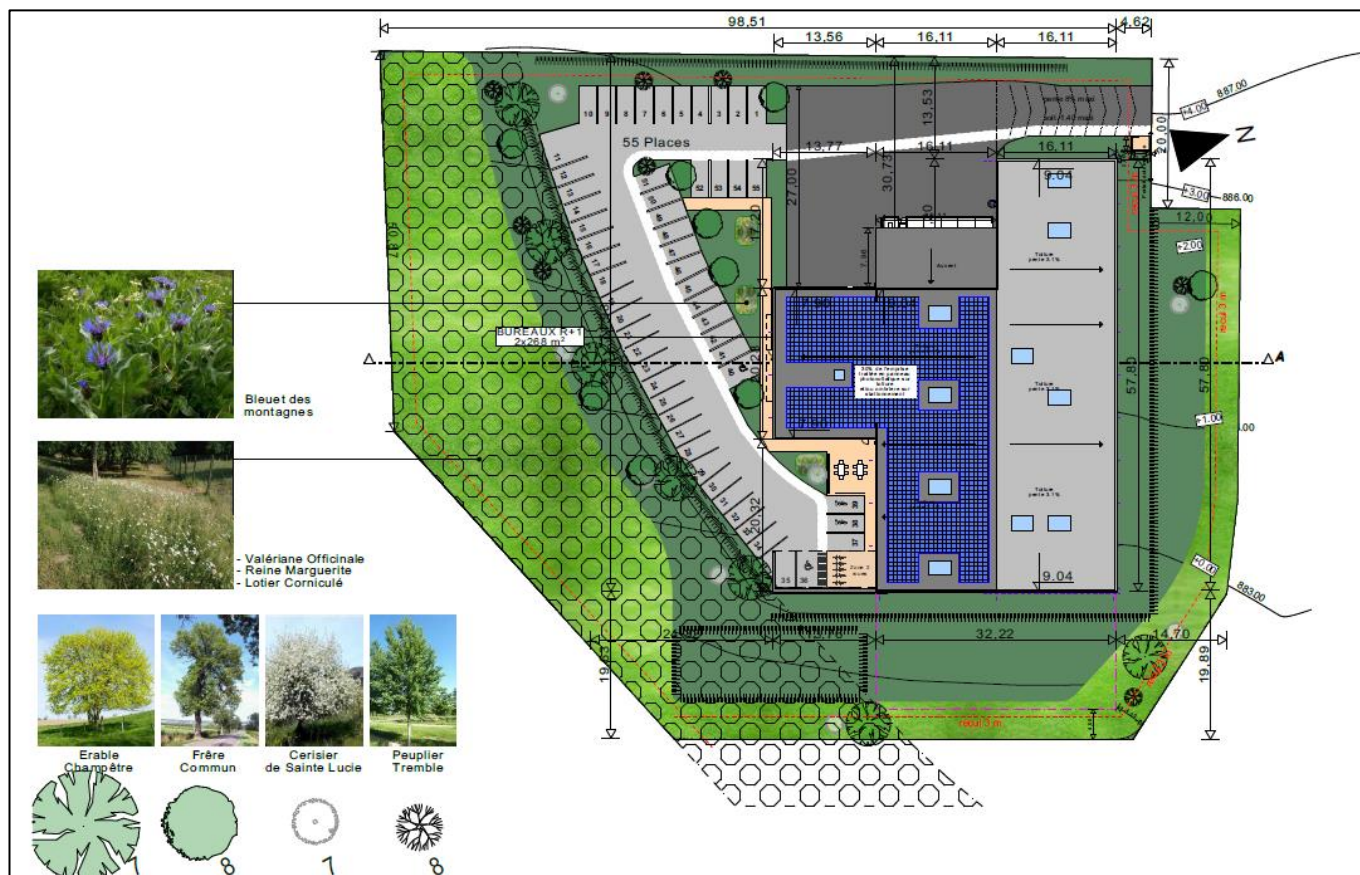


Figure 4 : Extrait du plan de rez-de-chaussée – Atelier Renaud Balaj

## 2.4. Situation de l'opération dans la nomenclature IOTA

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 Janvier 1992 et ses décrets d'application n°93-743 et n°93-742 du 29 Mars 1993 modifié (décret n°2006-881), relatifs à la nomenclature et aux procédures applicables aux opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi sur l'eau, exige une gestion globale de l'eau. La Directive Cadre sur l'Eau a également instauré une réforme récente des décrets d'application de la Loi sur l'Eau.

Le projet de construction d'un bâtiment industriel est concerné par la rubrique suivante (Cf. Tableau 1) :

Tableau 1 : Rubriques de la nomenclature IOTA concernant le projet

Rubrique	Caractéristiques du projet	Régime
<p>2.1.5.0</p> <p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 ha : projet soumis à Autorisation</p> <p>2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : projet soumis à Déclaration</p>	<p>- Surface totale du projet ~ 9 200 m<sup>2</sup></p> <p>- Surface du bassin versant naturel intercepté par le projet ~16 000 m<sup>2</sup></p> <p>→ Surface du bassin naturel du secteur d'étude ~25 200 m<sup>2</sup> (2,52 ha)</p>	<p><b>DECLARATION</b></p>

### 3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le présent dossier est basé sur les connaissances techniques et scientifiques acquises à la date de sa réalisation. Les différentes consultations menées pour la rédaction de ce rapport sont indiquées dans le tableau ci-après (Cf. *Tableau 2*).

Tableau 2 : Sources et références

Source	Type de consultation	Données disponibles	Date
<b>DOCUMENT(S) ET OUVRAGE(S)</b>			
BRGM	Notices géologiques de MAICHE (N°504) et de MORTEAU (N°531)	Données géologiques	Consultation : 06/2023
<b>BASES D'INFORMATION</b>			
Eau France (ADES)	Internet ( <a href="https://ades.eaufrance.fr/">https://ades.eaufrance.fr/</a> )	Données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines	Consultation : 06/2023
BRGM/INFOTERRE	Internet ( <a href="http://infoterre.brgm.fr">infoterre.brgm.fr</a> )	Données géologiques, coupes techniques des ouvrages	Consultation : 06/2023
GEORISQUES	Internet ( <a href="https://www.georisques.gouv.fr/">https://www.georisques.gouv.fr/</a> )	PPRI, remontée de nappes, argiles gonflantes, etc...	Consultation : 06/2023
Météo France, météo ciel	Internet ( <a href="http://publitheque.meteo.fr">Publitheque.meteo.fr</a> )	Coefficient de Montana, Pluies brutes journalières, mensuelles...	Consultation : 06/2023
IGN	Internet ( <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a> )	Données topographiques	Consultation : 06/2023
CADASTRE	Internet ( <a href="https://www.cadastre.gouv.fr/">https://www.cadastre.gouv.fr/</a> )	Références cadastrales	Consultation : 06/2023
<b>BASES DE DONNEES NUMERIQUES / PLANS / LOGICIELS</b>			
Atelier Renaud Balaÿ	Dossier de plans (Plan de situation, plan de ZAC, plan de rez-de-chaussée, plan d'aménagement, plan des bureaux, plan de coupe, plan de façade)	Données géographiques, parcellaires et surfaciques	Consultation : 06/2023



### 3.1. Classification réglementaire du secteur d'étude

D'après le référentiel de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse, la commune du RUSSEY (25) est concernée par le périmètre de gestion intégrée suivant :

- SDAGE « Rhône-Méditerranée » ;

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun SAGE et aucun contrat de rivière.

### 3.2. Environnement humain

#### 3.2.1. La commune du RUSSEY

La commune du RUSSEY (47°09'48''N, 6°43'51''E) est une commune rurale située à environ 45 kilomètres au nord-est de Pontarlier. Elle appartient donc à l'aire d'arrondissement de ladite ville. La superficie du RUSSEY est de 24,17 km<sup>2</sup> et l'altitude est comprise entre 859 et 1034 m NGF.

Le village est établi sur le plateau de Maîche.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des forêts de conifères ainsi que des prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole.

#### 3.2.2. Démographie

Le tableau ci-après (Cf. *Tableau 3*), établi avec les données de l'INSEE, montre l'évolution de la population de la commune du RUSSEY entre les années 1968 et 2020.

*Tableau 3 : Evolution de la population de la commune du Russey entre 1968 et 2020 - INSEE*

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre d'habitants	1646	1732	1771	1824	1917	2054	2256	2446

#### 3.2.3. Logement

Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 4*) présente l'occupation des logements sur la commune entre 1968 et 2020.

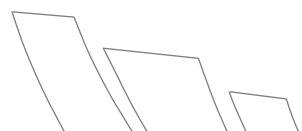




Tableau 4 : Occupation des logements sur la commune entre 1968 et 2018 - INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	470	554	624	708	753	974	1065	1208
Résidences principales	425	494	570	636	704	834	989	1076
Résidences secondaires et logements occasionnels	14	29	28	35	36	17	13	18
Logements vacants	31	31	26	37	13	123	63	114

Il en ressort que les logements de la commune de sont en grande partie des résidences principales.

### 3.2.4. Commerces, services, activités industrielles et artisanales

Le 31 décembre 2020, 158 établissements étaient actifs sur la commune (Cf. Tableau 5).

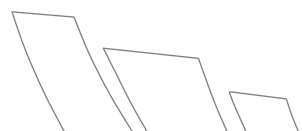
Tableau 5 : Activité économique sur la commune en 2020 - INSEE

	Nombre d'entreprises	%
Ensemble	158	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	16	10,1
Construction	19	12,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	44	27,8
Information et communication	1	0,6
Activités financières et d'assurance	3	3,8
Activités immobilières	7	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	26	16,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	25	15,8
Autres activités de service	14	8,9

Les établissements présents sur la commune sont majoritairement des entreprises exerçant dans les domaines du commerce, transports, hébergement et restauration.

### 3.2.5. Document d'urbanisme

Le projet est inclus dans le zonage Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Russey. L'aire d'étude est sur la zone « Uactivités-a », secteur de la zone « Uactivités » (zone urbaine du Russey destinée à l'installation d'activités artisanales, industrielles, commerciales, de services, de bureau, d'entrepôts) comportant des règles d'urbanisme spécifiques liées à l'aménagement de l'entrée du Russey (Cf. Figure 5).



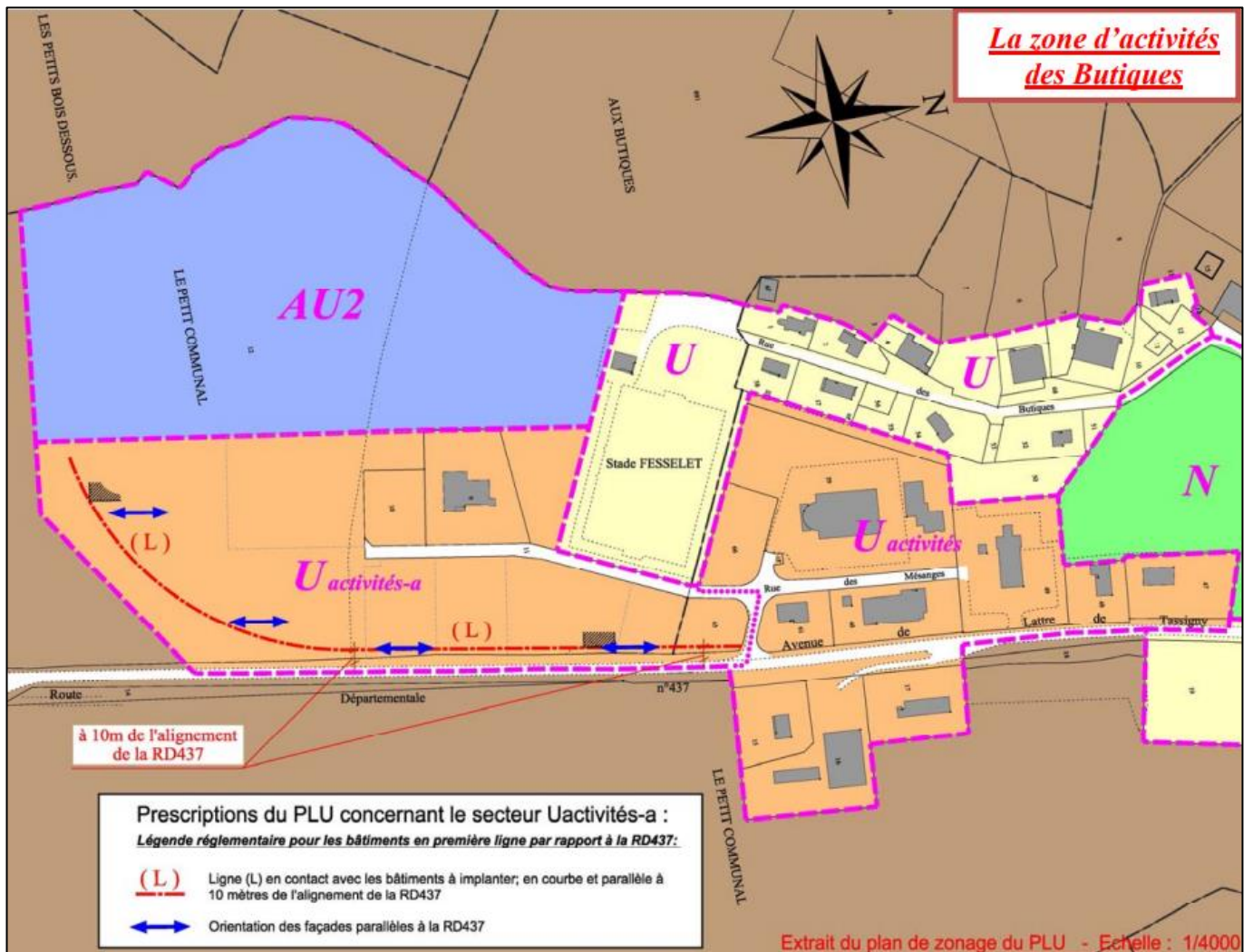


Figure 5 : Extrait du Plan de zonage - PLU du Russey

### 3.2.1. Patrimoine culturel

D'après le site internet Atlas des patrimoines, le RUSSEY compte un site classé monument historique protégé sur sa commune. Il s'agit de l'hôtel de ville. Cependant, l'emplacement du projet n'aura pas d'incidence car il n'est pas localisé dans le périmètre de protection du monument.



### 3.3. Topographie du site et bassin versant

Le secteur d'étude est marqué par une morphologie de plateau faiblement penté en direction de l'est (Cf. Figures 6 et 7).

L'altitude du site varie entre environ 882 et 888 m NGF avec une pente en direction de l'est de 5 à 7 %.

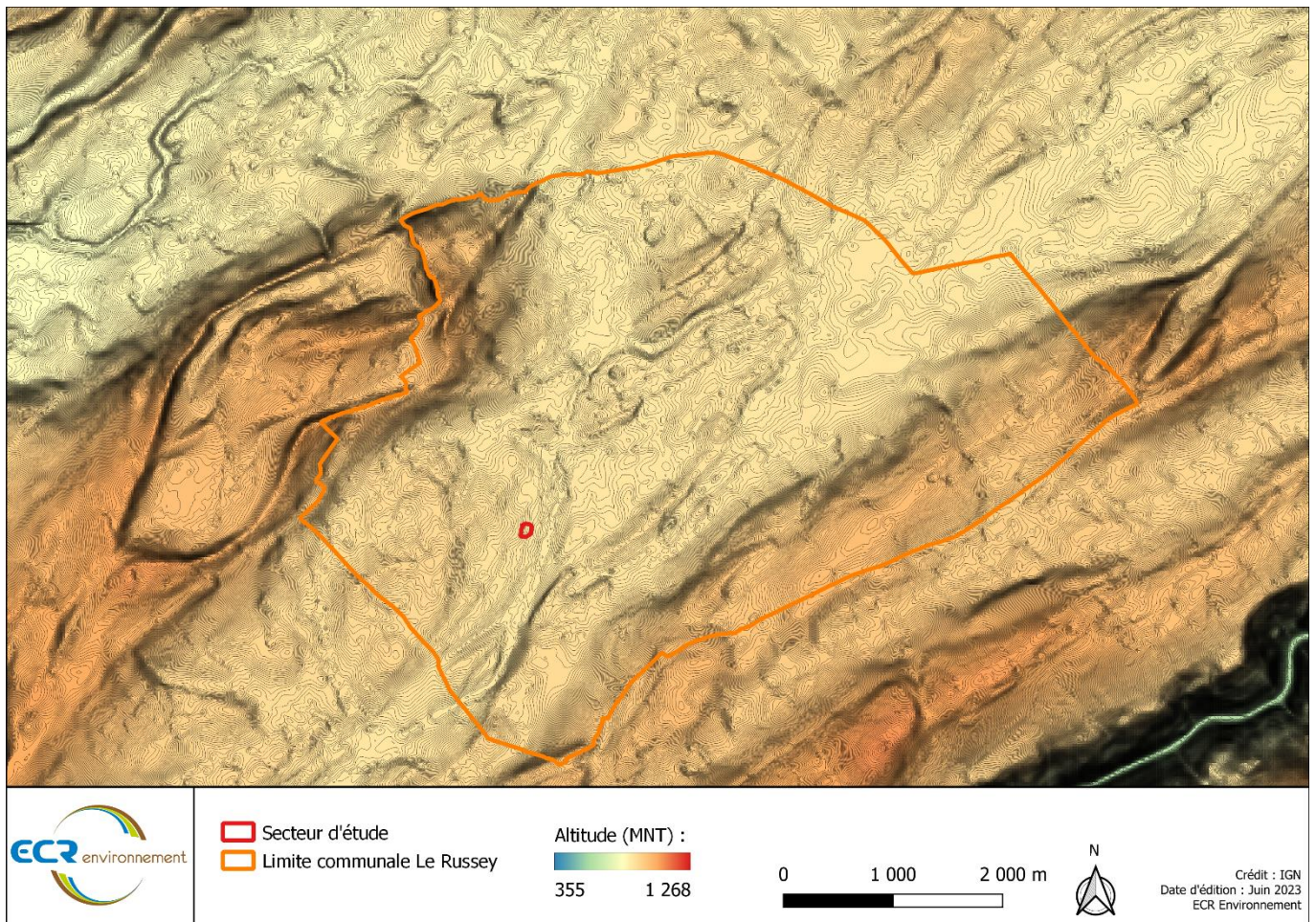
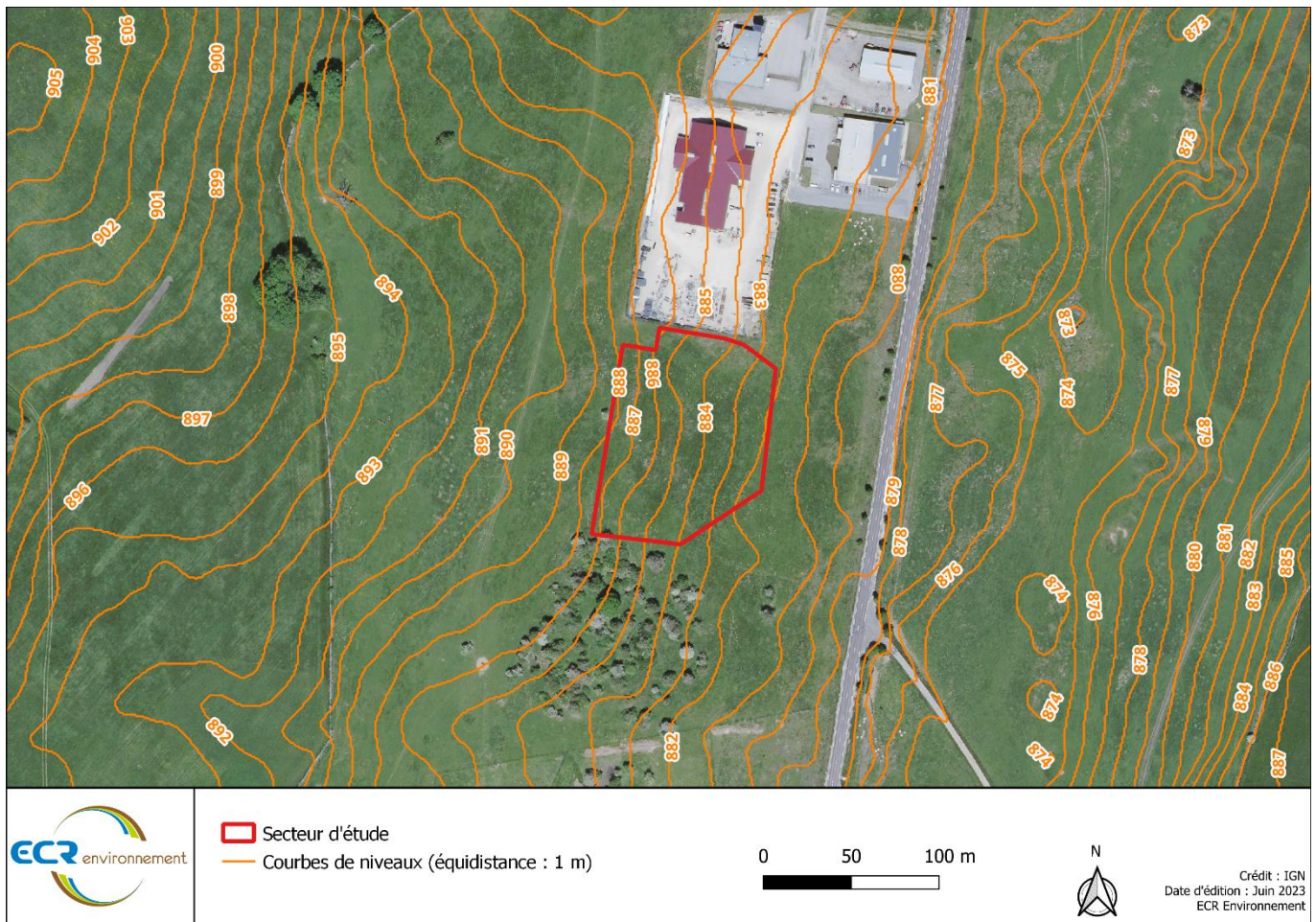


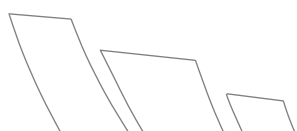
Figure 6 : Topographie à grande échelle selon le Modèle Numérique de Terrain – BD ALTI ®







Les eaux de ruissellement au niveau de la zone d'étude s'écoulent donc vers l'est, dans le sens de la pente. Cette zone intercepte le bassin versant dénommé « Le Doubs du ruisseau de la Tanche à la combe de Biaufond » (unité 211). Elle reçoit les eaux des parcelles enherbées à l'ouest du projet. Le bassin versant du secteur d'étude, d'une surface d'environ 25 200 m<sup>2</sup> (~2,52 ha), correspond à la surface du bassin versant naturel intercepté par le projet ainsi que la surface du projet. Il a été délimité sur la figure suivante (Cf. Figure 8).





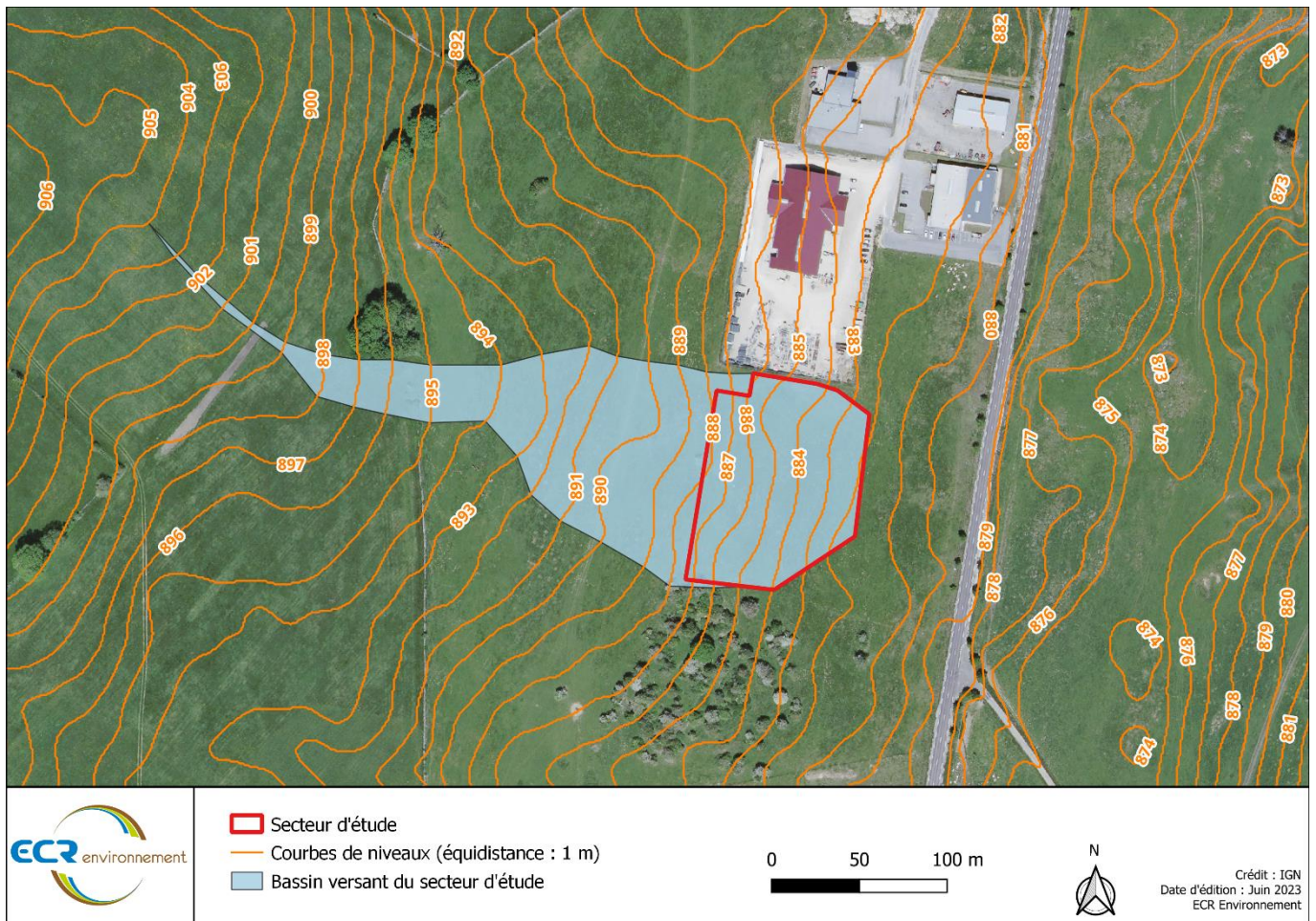
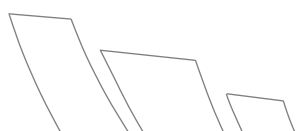


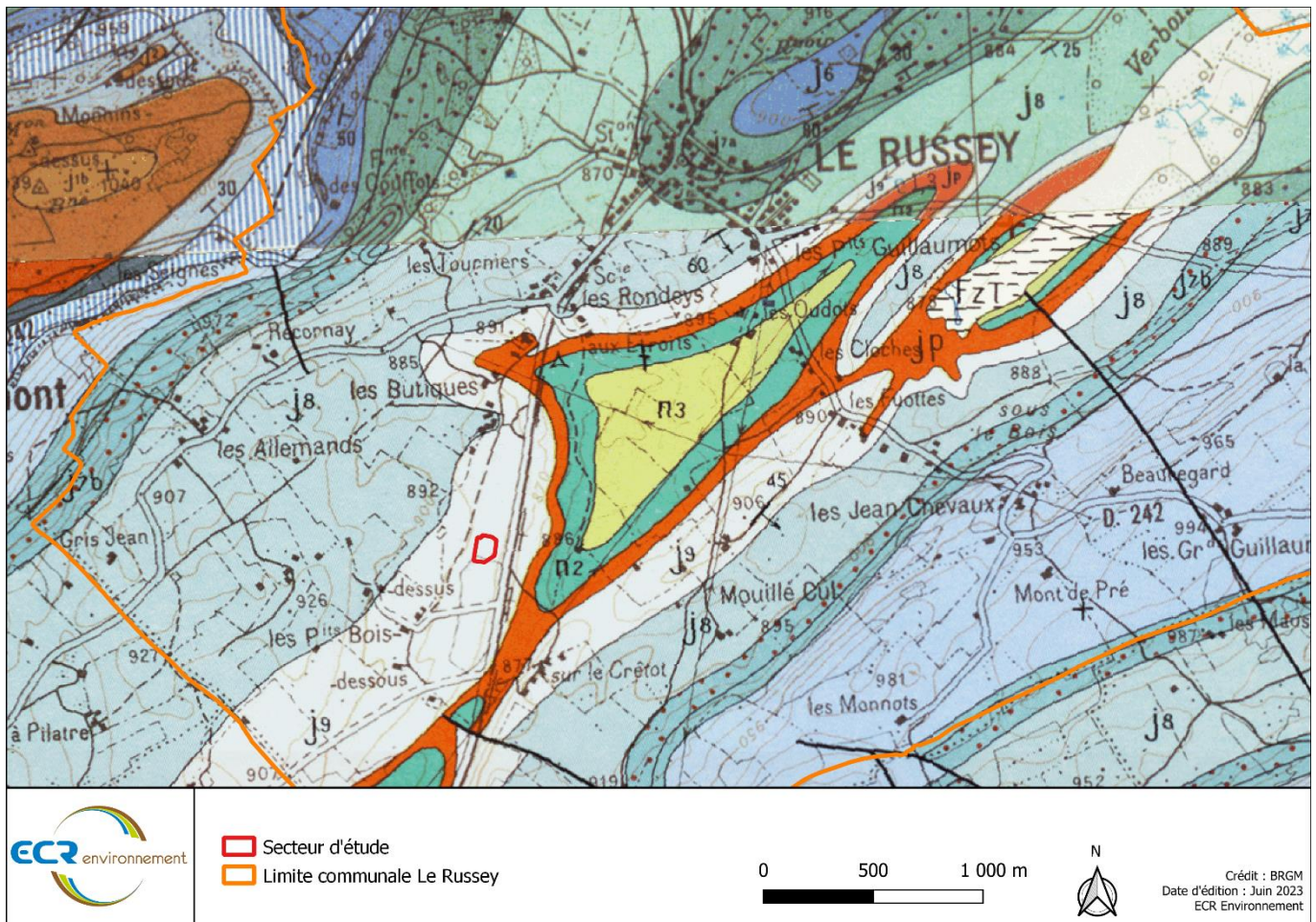
Figure 8 : Délimitation du bassin versant du secteur d'étude - IGN

### 3.4. Géologie

D'après l'extrait des cartes géologiques imprimées de MAICHE (N°504) et de MORTEAU (N°531) à l'échelle 1/50 000, le sous-sol du site est constitué, sous d'éventuels remblais et formations de couverture, de calcaires du Portlandien (j9) (Cf. Figure 9).







**Géologie :**

- |   |   |
|---|---|
| <span style="border-bottom: 1px solid blue; width: 20px; display: inline-block;"></span> FzT, Alluvions tourbeuses  | <span style="background-color: #e0f0ff; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j7a, Séquanien, calcaires supérieurs |
| <span style="background-color: #90ee90; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> n3, Hauterivien  | <span style="background-color: #add8e6; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j7b, Séquanien, ensemble marneux     |
| <span style="background-color: #32cd32; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> n2, Valanginien  | <span style="background-color: #add8e6; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j6, Rauracien                        |
| <span style="background-color: #ffeb3b; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> jp, Purbeckien   | <span style="background-color: #add8e6; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j4, Oxfordien                        |
| <span style="background-color: #e0ffff; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j9, Portlandien  | <span style="background-color: #808080; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j3, Callovien (Dalle nacrée)         |
| <span style="background-color: #add8e6; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j8, Kimméridgien | <span style="background-color: #ff4500; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> j2, Bathonien                        |

Figure 9 : Extrait des cartes géologiques imprimées de MAICHE (N°504) et de MORTEAU (N°531) à l'échelle 1/50 000 – BRGM

D'après la notice de la feuille de Morteau que fournit le BRGM, la formation du sous-sol du projet, composée de calcaires, a une épaisseur moyenne de 70 à 80 m et repose sur le Kimméridgien. Elle comprend à son sommet des calcaires sublithographiques à pâte fine, blanc grisâtre à légèrement brunâtre, parfois dolomitiques. Ces derniers sont des calcaires massifs présents en bancs épais et s'amincissant vers la base. A sa base apparaissent des calcaires en plaquettes blanc jaunâtre avec dendrites, souvent d'apparence ondulés et schisteux. Ils alternent avec des calcaires dolomitiques d'apparence saccharoïde.

De plus, d'un point de vue hydrogéologique et d'après la banque de données du sous-sol (BRGM), ces formations ne sont *a priori* pas le siège d'une nappe à faible profondeur (< 10 m).

### 3.5. Hydrogéologie

Au niveau du secteur d'étude, la BD LISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères) met en évidence une entité hydrogéologique recoupant le site d'étude (Cf. Figure 10) :

- Unité karstique du Dessoubre (codifiée 515AJ01).

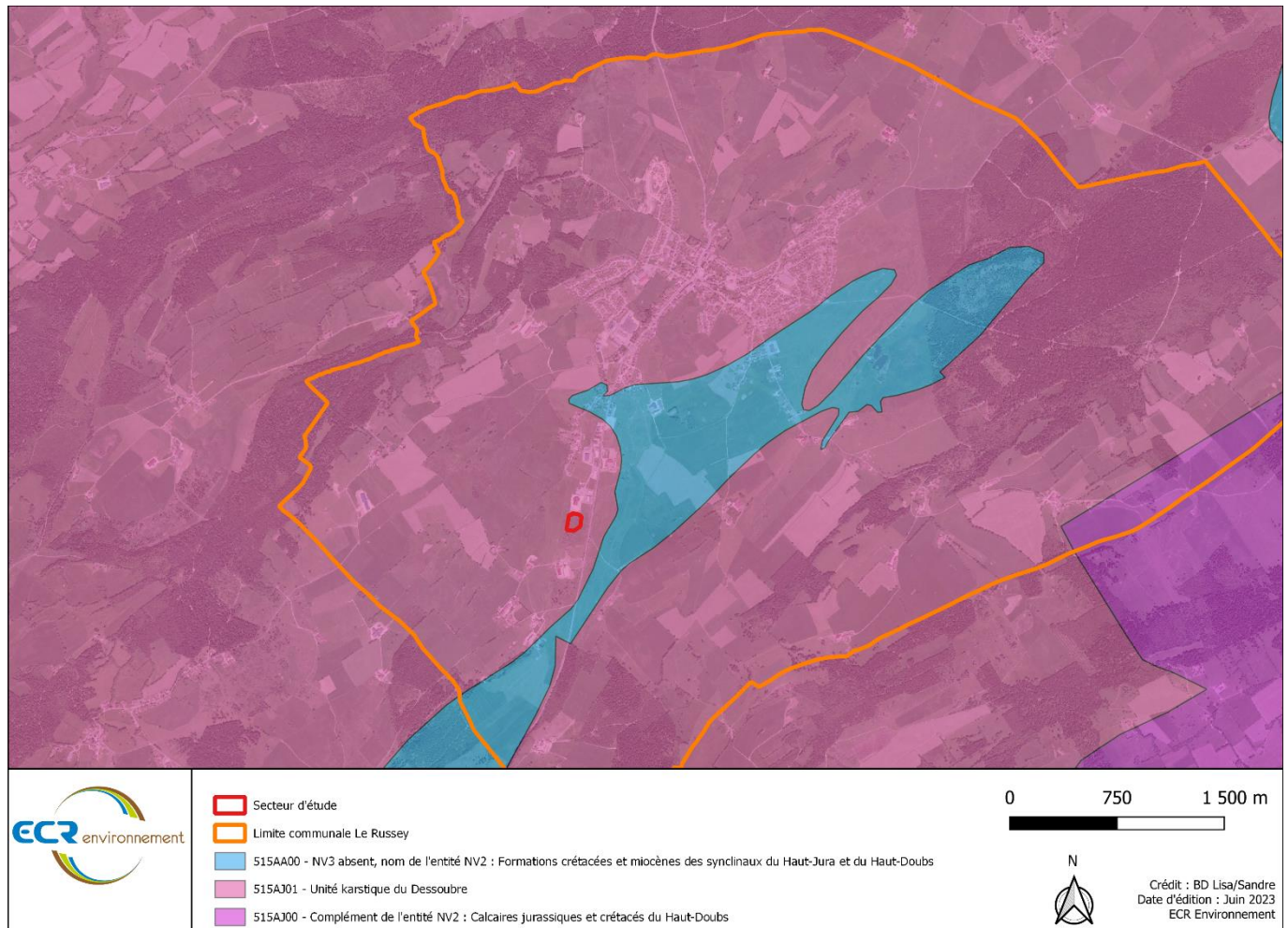


Figure 10 : Entités hydrogéologiques aux alentours du secteur d'étude - BD LISA

Le site d'étude est localisé dans la partie affleurante (nappe libre) de cette entité hydrogéologique. Cette dernière est un aquifère de nature sédimentaire dans un milieu karstique. Elle est incluse dans l'entité hydrogéologique 515AJ (Calcaires jurassiques et crétacés du Haut-Doubs) de niveau 2.

La principale alimentation de cet aquifère karstique provient de l'infiltration des précipitations et des cours d'eau.

La carte des « zones sensibles aux remontées de nappe » disponible sur l'interface Géorisques indique que le site d'étude se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et débordement de nappe (Cf. Figure 11).





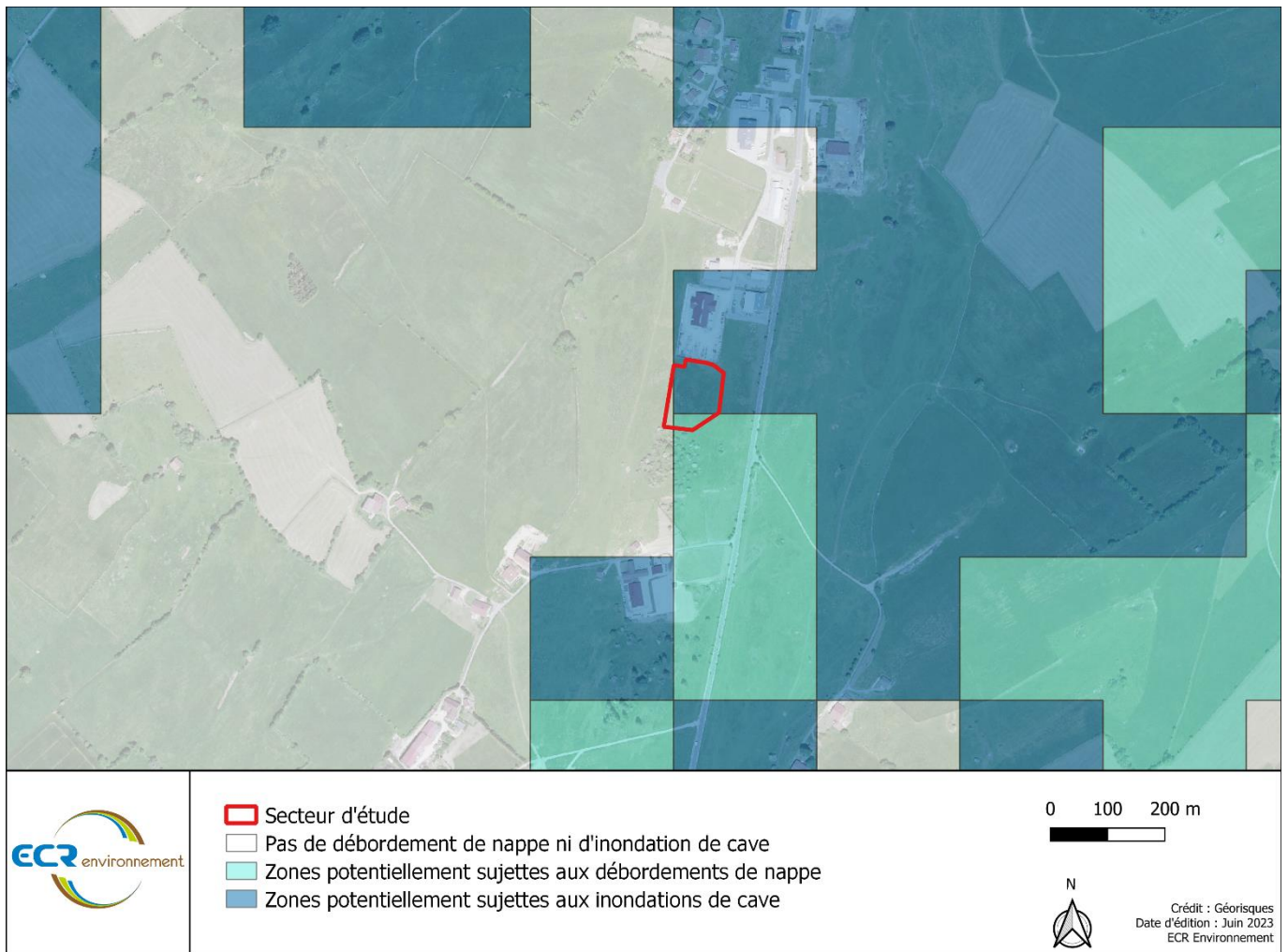
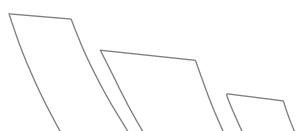


Figure 11 : Cartographie des zones sensibles aux remontées de nappe autour du site d'étude – Géorisques

### 3.6. Traçages artificiels

L'étude des traçages artificiels donnent de précieuses informations quant aux sens, à la direction et à la vitesse d'écoulement des eaux souterraines. Les données récupérées *via* l'application de la DREAL BFC montrent des circulations identifiées à proximité du secteur d'étude (Cf. Figure 12).





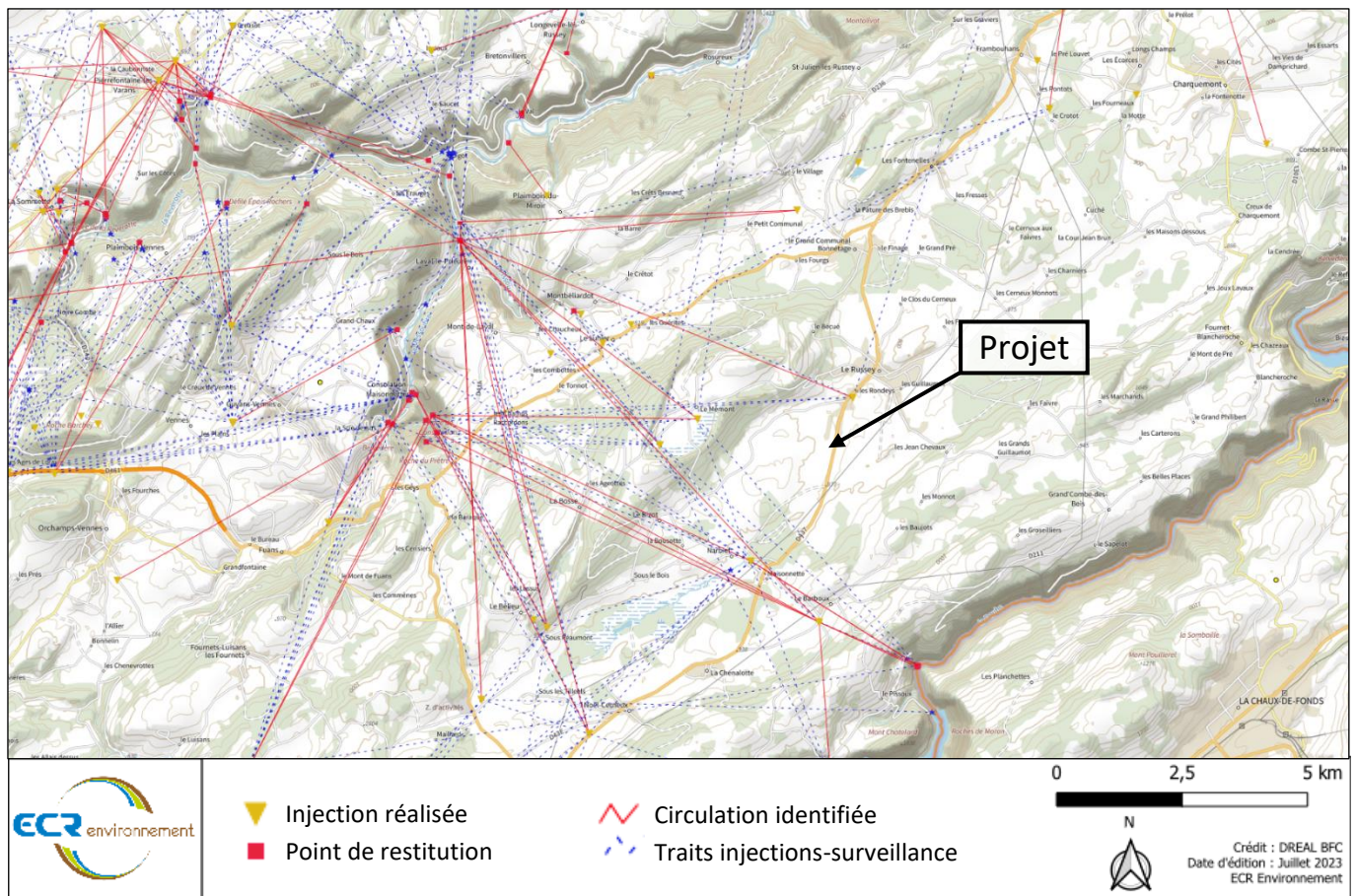


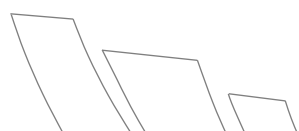
Figure 12 : Extrait de la carte des traçages à proximité du secteur d'étude - DREAL BFC

La circulation identifiée à proximité du secteur d'étude va du Russey jusqu'à Laval-le-Prieuré (de l'est au nord-ouest).

### 3.7. Eaux surfaciques

Au vu de l'importante karstification des terrains sous-jacents, il n'existe pas d'hydrographie de surface sur le secteur d'étude ainsi que sur toute la commune du Russey. Les cours d'eau les plus proches sont les suivants : le ruisseau des Seignes à 2,6 km au sud-ouest du secteur d'étude, la rivière du Doubs à 4,5 km à l'est du secteur d'étude et la rivière du Dessoubre à 8 km au nord-ouest du secteur (Cf. Figure 13).

Le mode d'évacuation des eaux de pluie s'effectue donc par infiltration dans le sous-sol et dans une moindre mesure par ruissellement sur les secteurs présentant des lentilles imperméables.



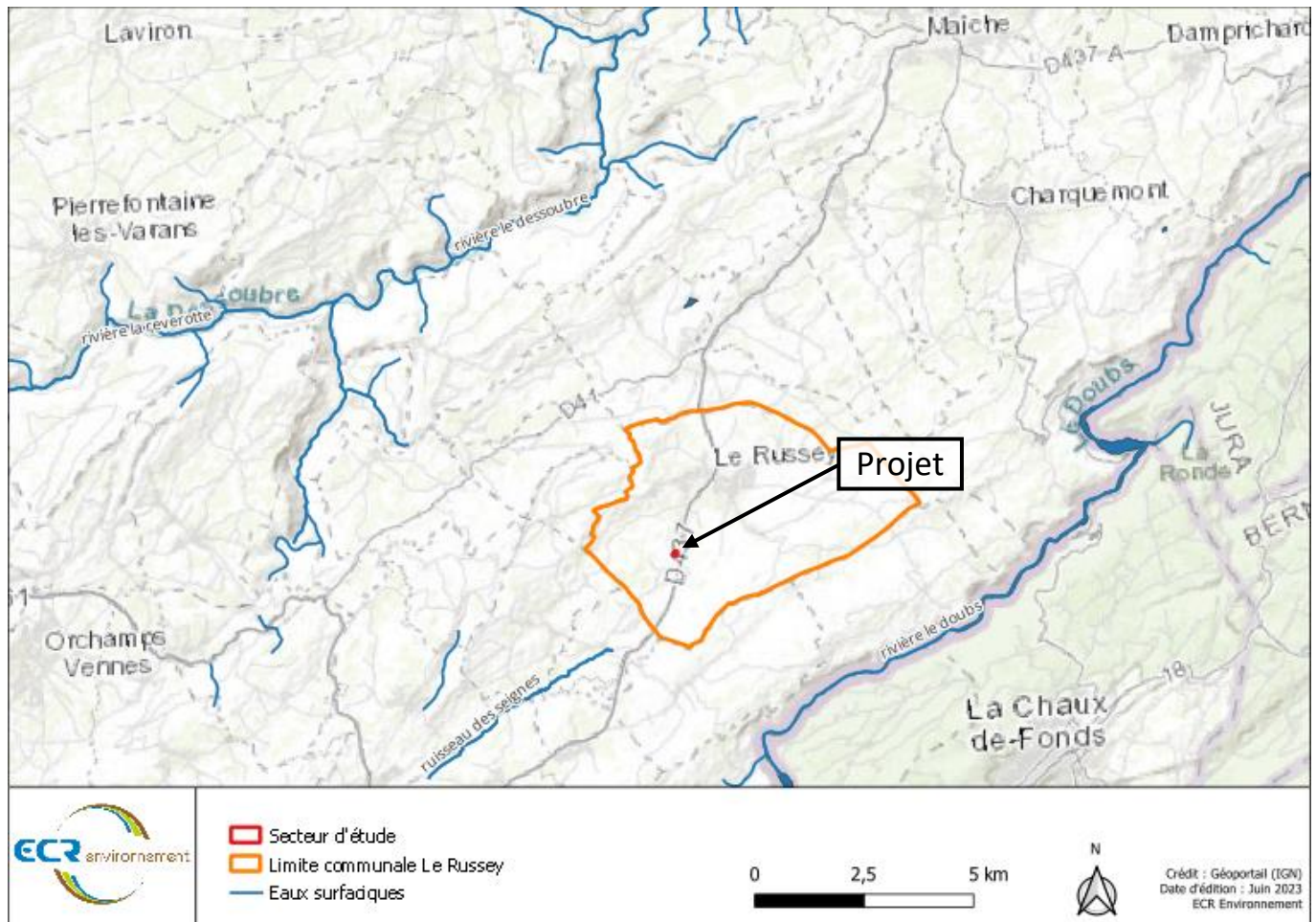


Figure 13 : Réseau hydrographique de surface à proximité du site à grande échelle – Géoportail

### 3.8. Zones vulnérables et de répartition des eaux

#### 3.8.1. Zones vulnérables

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Cette directive de 1991 oblige chaque État membre à délimiter des « zones vulnérables » où les eaux sont polluées ou susceptibles de l'être par les nitrates d'origine agricole

Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables.

La commune du RUSSEY n'est pas classée en zone vulnérable (Arrêté n°17-055 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée).



### 3.8.2. Zones de répartition des eaux (ZRE)

Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eaux par rapport aux besoins.

La commune du RUSSEY n'est pas située dans une ZRE.

## 3.9. Risques naturels et technologiques

Grâce au portail de prévention des risques majeurs (Géorisques), il est possible de savoir si la commune du Russey est concernée par des risques naturels et/ou industriels.

### 3.9.1. Plan de prévention des risques Inondations

La commune du Russey et le secteur d'étude ne sont pas concernés par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

### 3.9.2. Retrait gonflement des argiles

D'après le site du BRGM « infoterre.fr », le site d'étude n'est pas classé en zone à risque de retrait/gonflement des sols argileux (Cf. Figure 14).

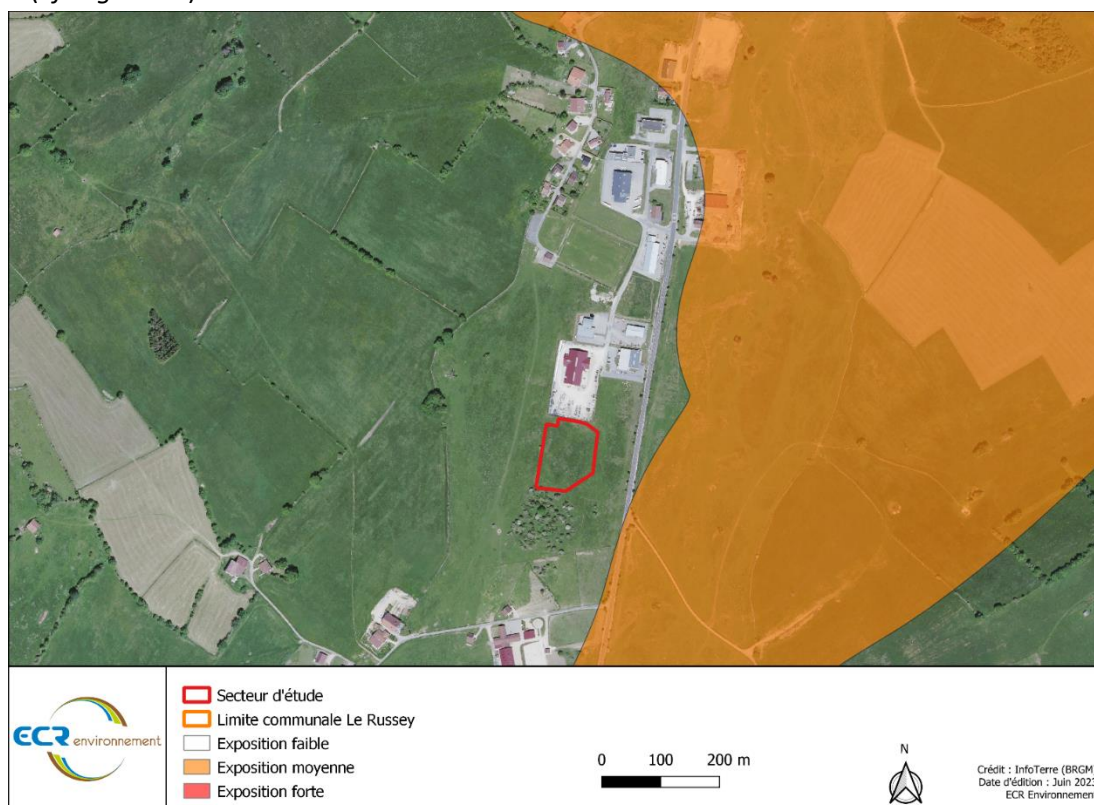


Figure 14 : Exposition au retrait/gonflement des argiles – InfoTerre (BRGM)



### 3.9.3. Mouvements de terrain / Cavités souterraines

D'après le site « Carto2.geo-ide » de la DDT du Doubs (DDT25), la zone d'étude est située dans une zone à aléa faible pour l'effondrement du sol. Par ailleurs, plusieurs indices karstiques se situent à proximité du secteur, dont notamment quatre dolines situées entre 240 m et 480 m au sud-ouest, ainsi que deux dolines situées à environ 700 m à l'ouest (Cf. Figure 15).

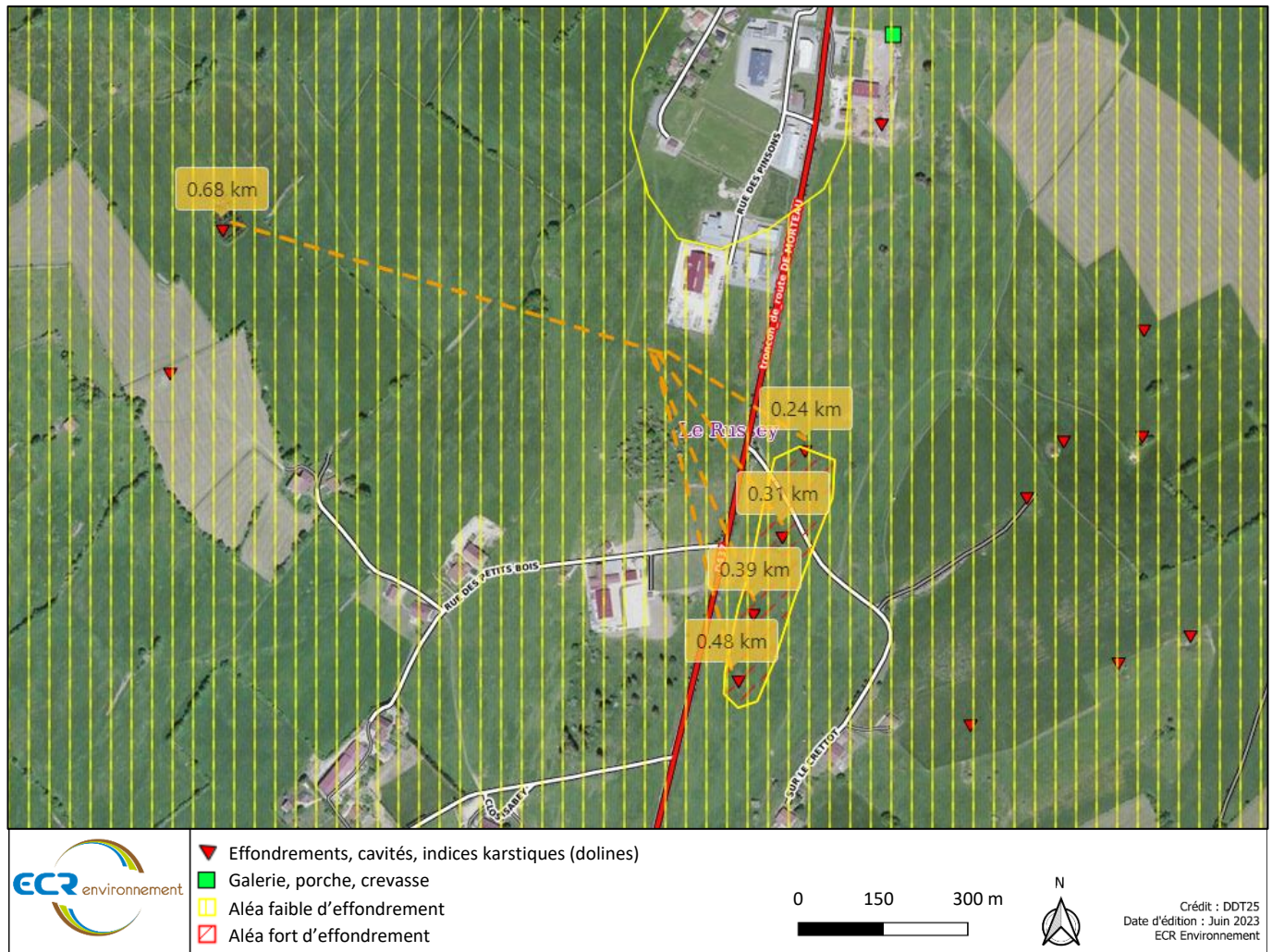


Figure 15 : Cartographie de l'aléa effondrement et des indices karstiques - Carto2.geo-ide - DDT25

Dans cette zone, il est de mise d'adopter les mesures de réduction de la vulnérabilité suivantes (recommandations écrites d'après l'atlas des risques de mouvement de terrain présentant les mesures de prévention mises en place par les services de l'Etat dans le Doubs) :

- « limiter les descentes de charges (éviter les constructions à plusieurs niveaux) afin de réduire les risques de tassements différentiels ;
- purger les éventuelles poches d'argiles ou remblais anciens et substituer par des matériaux calcaires sains et compactés ;
- combler les éventuels petits vides, diaclases par des matériaux sains et compactés ;



- *fonder les constructions de manière homogène, de préférence dans le calcaire compact et/ou au minimum à une cote hors gel ;*
- *ceinturer les parties enterrées par un système drainant ;*
- *limiter l'imperméabilisation des sols environnants ;*
- *en cas d'anomalie structurelle importante du sol, prendre l'attache d'un bureau d'études spécialisé. »*

#### 3.9.4. Sismicité

Le risque sismique de la commune du Russey est classifié en zone de sismicité 3 (aléa modéré).

#### 3.9.5. Captages

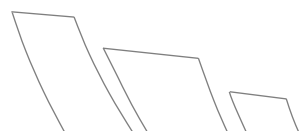
D'après l'interface de l'ARS Bourgogne Franche-Comté ([cartes.ternum-bfc.fr](http://cartes.ternum-bfc.fr)) en charge de répertorier les captages AEP et les périmètres de protection associés, **le site d'étude n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage.**

#### 3.9.6. Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

Au droit du secteur étudié, aucun site n'est renseigné en BASOL. Le plus proche (identifiant SSP000352901) se situe à 1 km au nord de la zone d'étude. Il s'agit d'une ancienne scierie.

#### 3.9.7. Sites industriels

D'après le site internet InfoTerre du BRGM, le site d'étude n'est pas référencié comme site BASIAS, mais il en existe de nombreux sur la commune du RUSSEY. Parmi ceux-là, deux sites BASIAS se trouvent à proximité du secteur d'étude (à environ 400 et 450 m au nord du projet) (Cf. figure 16). Leurs caractéristiques se trouvent dans le tableau 6.





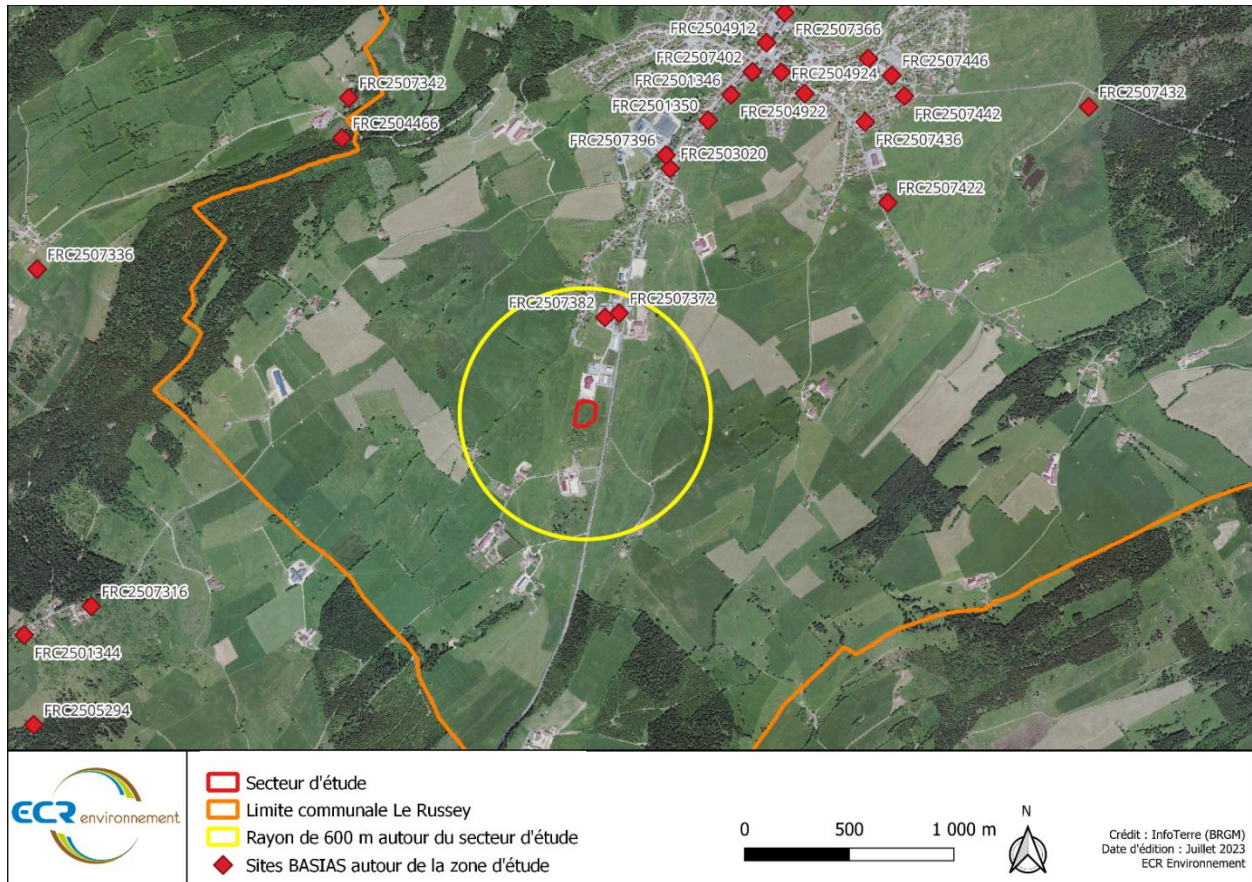


Figure 16 : Sites BASIAS autour du secteur d'étude - InfoTerre (BRGM)

Tableau 6 : Caractéristiques des sites BASIAS autour du secteur d'étude

Identifiant	Raison sociale	Etat occupation	Libellé activité
FRC2507382	VERMOT Louis TRANSPORTS	Ne sait pas	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage).
FRC2507372	TECHNICARBURE	Ne sait pas	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts,...).

### 3.10. Milieu naturel

L'étude du milieu naturel a pour objectif de déterminer les potentielles incidences du projet sur les zones humides et les milieux aquatiques. A part un parc naturel régional inscrit en tant qu'espace naturel protégé, le site n'est intégré dans aucune autre zone naturelle remarquable, de protection, de gestion ou d'inventaire.

L'espace naturel qui intercepte la zone du projet est le parc naturel régional du « Doubs Horloger » (Cf. figure 17).

De plus, en périphérie du secteur d'étude, plusieurs secteurs sont identifiés comme présentant des caractéristiques remarquables sur le plan écologique :

ZNIEFF de type I (pas d'incidence) (Cf. figure 18) :

- « Tourbières et zones humides du Russey » - N°430002330 – à 2,2 km au nord-est du site ;
- « Les Seignes du Mémont » - N°430002331 – à 1,6 km à l'est du site ;
- « Pilatre, la Verdage et le Champ du Moulin » - N°430020464 – 1,9 km au sud-ouest du site ;
- « Les Seignes du Délieu à Narbief » - N°430002323 – à 2,1 km au sud du site ;
- « Cotes du Doubs du saut à Biaufond » - N°430007844 – à 4,1 km à l'est du site ;
- « Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes » - N°430002328 – à 5,6 km au nord-est du site ;
- « Les Seignes et les Creugnots » - N°430002322 – à 5,8 km au nord du site ;
- « La Seigne dessous » - N°430020453 – à 5,7 km au nord-ouest du site ;
- « Les pâtures des Cottards » - N°430020465 – à 5,8 km au nord-ouest du site.

ZNIEFF de type II (pas d'incidence) (Cf. figure 19) :

- « Le Dbous Franco-Suisse » - N°430007821 – à 3,9 km à l'est du site ;
- « Vallée du Dessoubre et ses falaises attenantes » - N°430007813 – à 6,4 km à l'ouest du site ;
- « Callée de la Reverotte » - N°430007811 – à 10 km à l'ouest du site.

Site Natura 2000 (pas d'incidence) (Cf. figure 20) :

- « Vallée du Dessoubre » Directive oiseaux - FR4301298 (SIC – Site d'Importance Communautaire) - à 2,4 km au nord-est du site ;
- « Vallée du Dessoubre » Directive oiseaux et habitats - FR4312017 (ZPS – Zone de Protection Spéciale, Directive Habitats) et FR4301298 (SIC – Site d'Importance Communautaire, Directive Oiseaux) – à 5,4 km au nord et à 6,2 km à l'ouest du site.

Arrêté de Protection Biotope (pas d'incidence) (Cf. figure 21) :

- « Corniches calcaires du département du Doubs » - N°FR3800749 – à environ 8 km tout autour du site.

Arrêté de protection Géotope : Non Concerné.

Zones humides : Non concerné.

Réserves naturelles : Non concerné.

Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Non concerné.







Figure 17 : Parc Naturel Régional se situant sur la zone d'étude – INPN

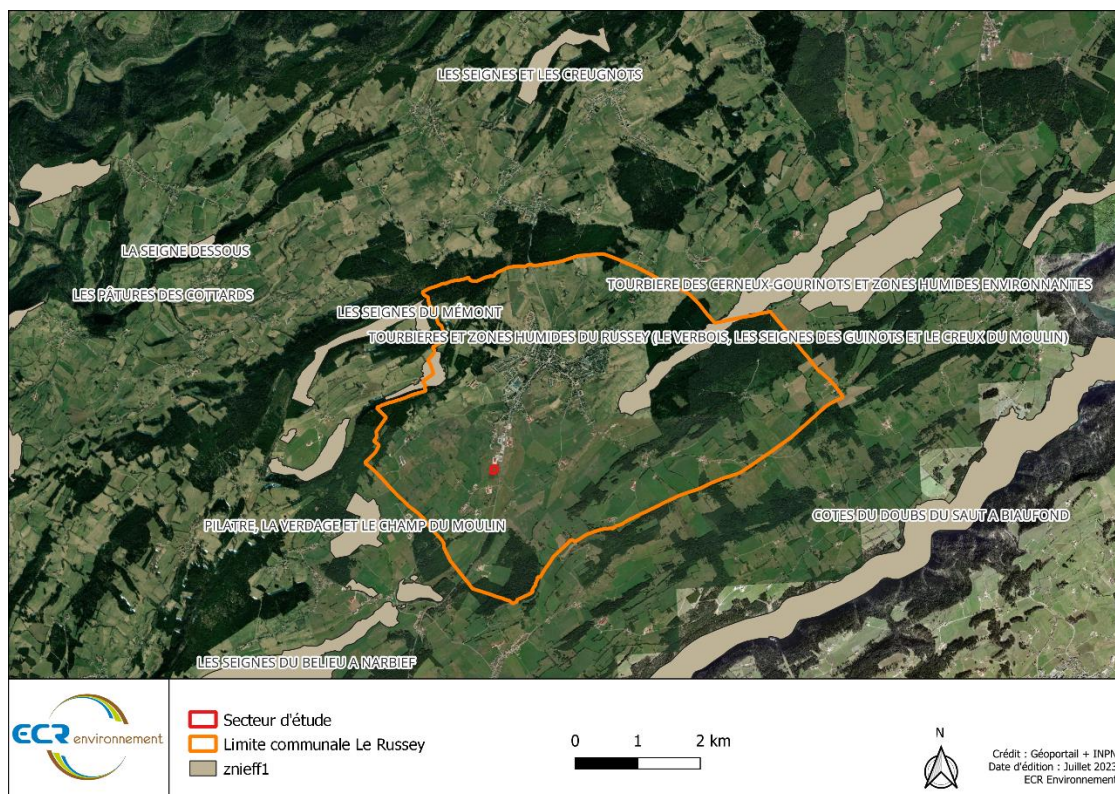


Figure 18 : ZNIEFF de type 1 autour du secteur d'étude - INPN





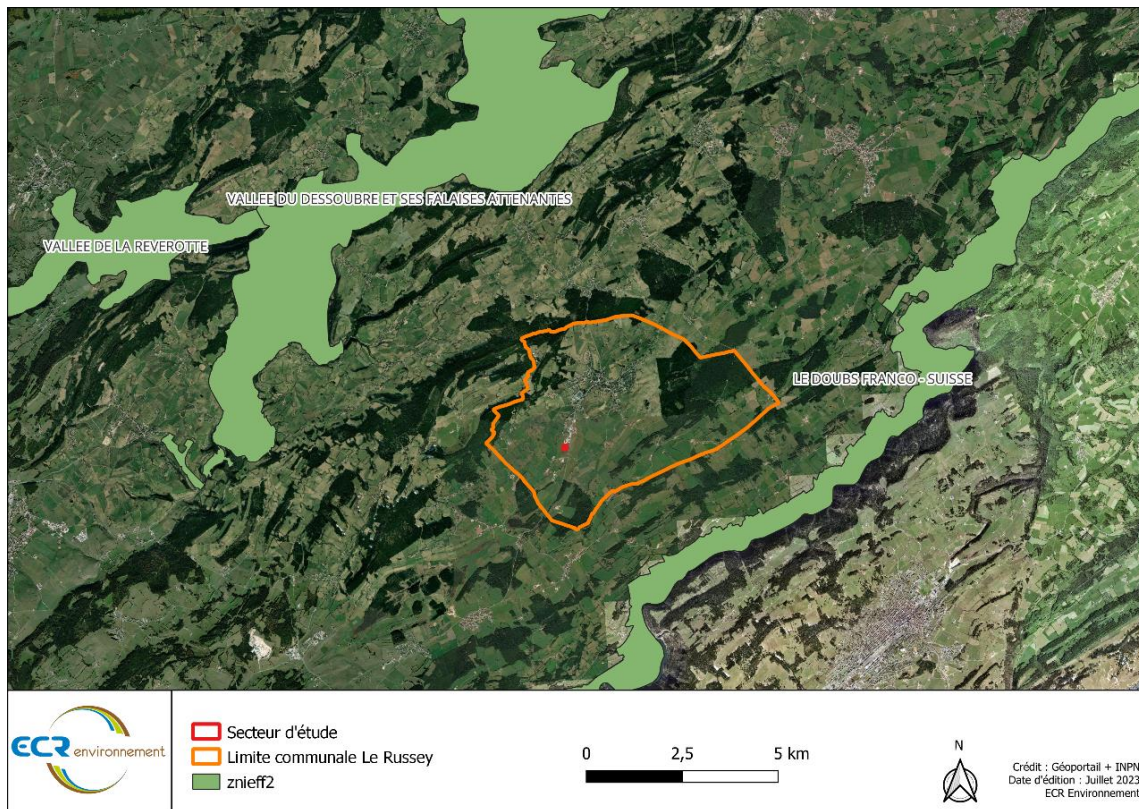


Figure 19 : ZNIEFF de type 2 autour de la zone du secteur d'étude - INPN

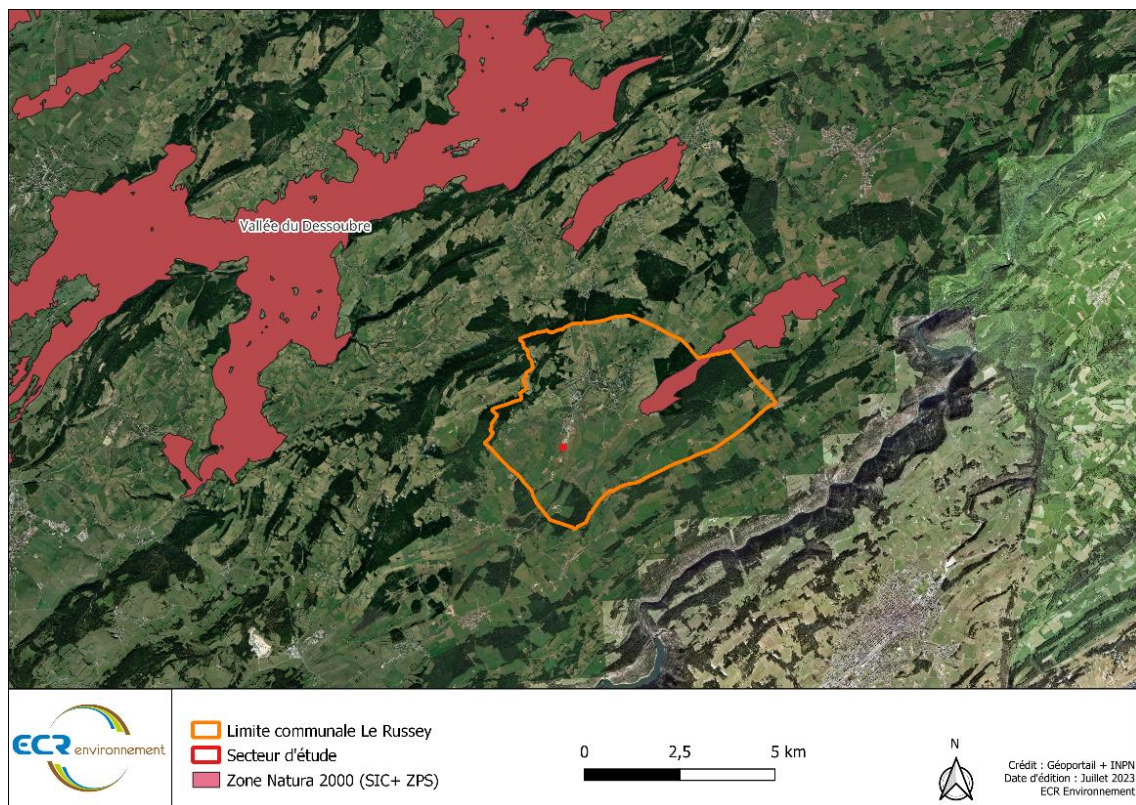


Figure 20 : Zones Natura 2000 autour du secteur d'étude - INPN



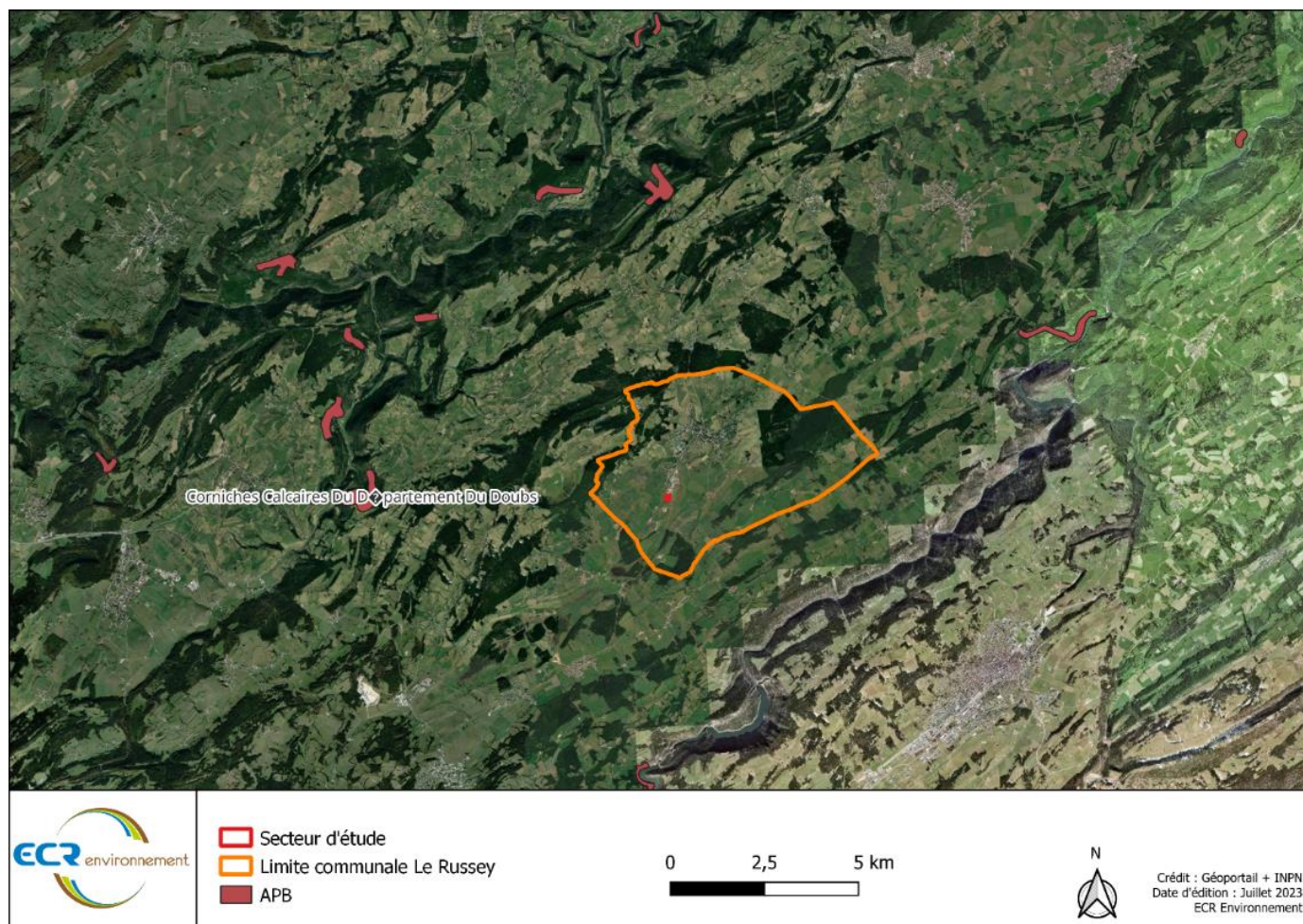


Figure 21 : Arrêté de protection du biotope (APB) autour du secteur d'étude – INPN

## 4. PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

### 4.1. Gestion des eaux pluviales

#### 4.1.1. Principe

Une étude de gestion des eaux pluviales (EP) a été réalisée par la société ECR Environnement antérieurement à ce dossier. Son but était de déterminer les niveaux de perméabilité des terrains sous-jacents au projet et ainsi proposer différents ouvrages et types de gestion des eaux pluviales (EP). L'ensemble des détails relatif à ladite étude est présenté dans le rapport de gestion EP d'ECR (codifié 2502886).

Le principe de gestion des eaux pluviales envisagé concerne un seul bassin versant (Cf. Figure 22) : il englobe le secteur d'étude ainsi que le bassin versant naturel intercepté par le projet dénommé « Le Doubs du ruisseau de la Tanche à la combe de Biaufond » (unité 211) se trouvant à l'ouest.





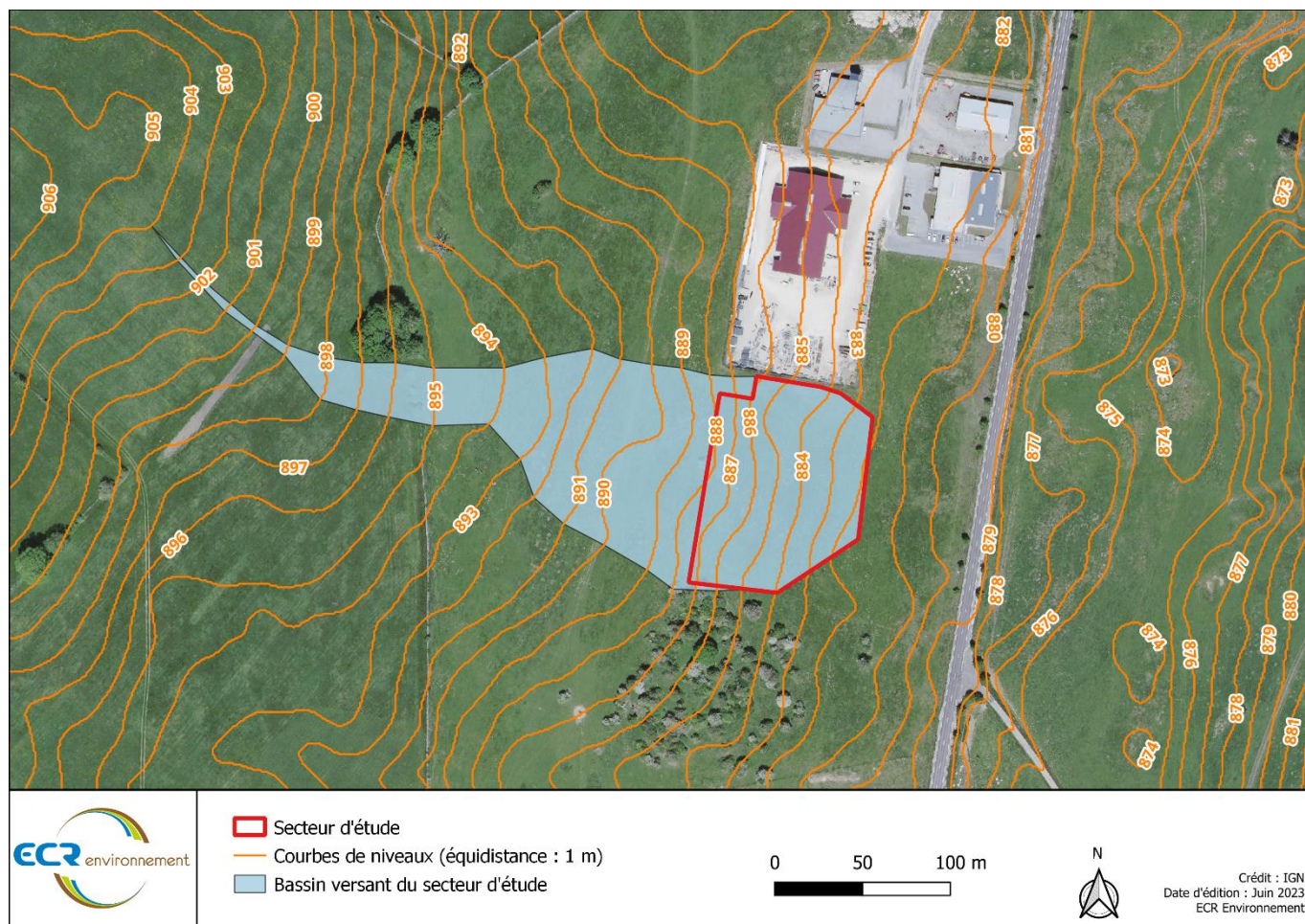


Figure 22 : Délimitation du bassin versant du secteur d'étude - IGN

La gestion des eaux pluviales est envisagée comme suit :

Les eaux pluviales des toitures seront acheminées dans un ouvrage de rétention-infiltration *via* un réseau d'eaux pluviales disposé tout autour du bâtiment industriel. Les eaux de voiries seront quant à elles réceptionnées en aval de la parcelle dans un grille de collecte et redirigées ensuite vers l'ouvrage de rétention-infiltration grâce à des drains.

L'ouvrage de rétention-infiltration prendra la forme d'un bassin à ciel ouvert.

Une représentation schématique de l'ouvrage est présentée ci-après (Cf. Figure 23). Son volume utile requis (volume d'eau minimum à stocker) est de 151 m<sup>3</sup>.

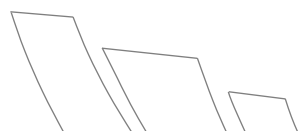




Figure 23 : Schématisation de l'ouvrage proposé (bassin à ciel ouvert) - ECR Environnement

Le bassin à ciel ouvert sera dimensionné de sorte à ce que le débit de rejet après aménagement ne dépasse pas le débit de rejet avant aménagement (pour une pluie fréquente, de période de retour  $T = 10$  ans). La situation hydraulique après aménagement n'aggraverait donc pas la situation initiale des écoulements superficiels.

#### 4.1.1. Débit de rejet

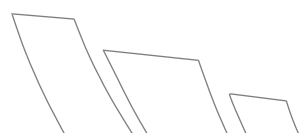
La somme des débits de rejet des futurs ouvrages ne dépassera pas le débit de fuite du secteur d'étude avant aménagement pour une pluie de période de retour  $T = 10$  ans.

#### ✕ Caractéristiques du bassin versant avant et après aménagement

Les caractéristiques du bassin versant avant et après aménagement/projet sont présentées ci-dessous (Cf. Tableau 7) :

Tableau 7 : Caractéristiques du bassin versant avant et après aménagement

Caractéristiques du bassin versant avant (AVP) et après (APP) projet	AVP	APP
Longueur (km)	0,1	0,1
Dénivelé (m)	6,5	6,5
Surface totale (ha)	0,92	0,92
Cr	0,10	0,48
Pente (m/m)	0,065	0,065
Pente (%)	6,5 %	6,5 %



## ▣ Débit de pointe avant et après aménagement

Les débits de pointe décennaux avant (AVP) et après (APP) aménagement/projet sont présentés dans le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Estimation des débits de pointe du bassin versant avant (AVP) et après (APP) aménagement

Débit de pointe / Méthode rationnelle	AVP	APP
Temps de concentration $t_c$ (min)	1,87	3,40
Intensité de pluie $I_{t_c}$ (mm/min)	2,59	2,59
$Q_p$ (m <sup>3</sup> /s)	0,0397	0,1909
$Q_p$ (l/s) Q10 ans	39,7	190,9

Les débits de fuite totaux du bassin versant avant et après aménagement valent respectivement 39,7 et 190,9 L/s.

Etant donné qu'un ouvrage de rétention-infiltration a été proposé pour stocker et infiltrer l'ensemble des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du secteur d'étude, aucune eau de cet ouvrage ne sera rejetée en surface (hors surverse). Par conséquent, le débit de fuite après projet sera bien inférieur au débit de fuite avant-projet. Il n'y a donc pas d'aggravation des écoulements surfaciques sur la parcelle (identique à la situation initiale).

### 4.1.1. Surverse

Une surverse de sécurité sera dirigée vers les espaces verts, de sorte à ne pas créer de débordement lors d'évènement pluvieux supérieurs à la période de retour choisie. Ce rejet par surverse (occasionnel) n'aura aucun enjeu sur les biens et les personnes en aval du secteur d'étude.

## 4.2. Estimation de la charge polluante générée par le projet

### 4.2.1. Caractérisation de la charge de pollution des eaux de ruissellement

Des méthodes de calcul proposées par les services d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) ont permis de quantifier et de qualifier la pollution chronique liée à la circulation de routière.

En effet, les charges polluantes annuelles unitaires à prendre en compte d'après les tendances exprimées dans les études effectuées depuis 1992 par le SETRA, pour des trafics globaux (qui regroupent la somme des trafics de chacun des deux sens de circulation) sont, pour les chaussées non constituées d'enrobés drainants, les suivantes (Cf. Tableau 9) :



Tableau 9 : Charge unitaire annuelle Cu à l'ha imperméabilisé

Charge unitaire annuelle Cu à l'ha imperméabilisé	MES (kg)
Site ouvert	40
Site restreint	60

Un site ouvert correspond à une infrastructure dont les abords ne s'opposent pas à la dispersion de la charge polluante par voie aérienne.

Comparativement, un site restreint correspond à une infrastructure dont les abords limitent la dispersion de la charge polluante par voie aérienne. Les écrans qui limitent cette dispersion ont une longueur minimale de 100 m, une hauteur égale ou supérieure à 1,50 m et sont situés de chaque côté de l'infrastructure et face à face. Ils sont définis de la manière suivante :

- Écran phonique, merlon, murs de soutènement, dispositif de sécurité associés à l'infrastructure, talus de déblais ;
- Les plantations (haies, arbres) ne sont pas considérées comme des « écrans ».

#### 4.2.2. Estimation de la charge polluante annuelle

La charge polluante se calcule donc en fonction du trafic global et de la surface imperméabilisée (équation 3).

$$Ca = Cu * \frac{T}{1000} * S \quad (3)$$

Où :

- Ca = charge annuelle, en kg, de 0 à 10 000 v/j ;
- T = trafic global en v/j, quel que soit le pourcentage de poids lourds ;
- S = surface imperméabilisée en ha ;
- Cu = charge unitaire annuelle en kg/ha pour 1 000 v/j (Attention, les paramètres exprimés en gramme - doivent être convertis en kilogrammes).

AN :

$$Ca = 40 * \frac{110}{1000} * 0,39$$

$$Ca = 1,7 \text{ kg/an}$$

Ici, le projet est identifié comme site ouvert, avec une surface imperméabilisée de l'ordre de 0,39 ha et un trafic estimé (à long terme) à 110 véhicules/jour.



#### 4.2.3. Estimation de la concentration moyenne des rejets d'eau pluviale

La concentration moyenne des rejets d'eau pluviale est (selon le SETRA) estimable d'après l'équation 4 :

$$Cm = \frac{Ca(1-t)}{9SH} \quad (4)$$

Où :

- Cm = concentration moyenne annuelle en mg/l
- Ca = charge annuelle en kg ;
- T = taux d'abattement des ouvrages (ici 60% pour le bassin) ;
- S = surface imperméabilisée en ha ;
- H = hauteur de pluie moyenne annuelle en m (1187 mm maximum au RUSSEY, d'après la station météorologique de BESANÇON-THISE).

AN :

$$Cm = \frac{2,07(1 - 0,60)}{9 * 0,39 * 1,187}$$

$$Cm = 0,165 \text{ mg/L}$$

La concentration de MES (Matière En Suspension) estimée est de 0,165 mg/L soit inférieure à la norme de 0,25 mg/L.

## 5. INCIDENCE DU PROJET

Les principaux impacts potentiels du projet seront relatifs à l'imperméabilisation des surfaces et aux impacts des rejets d'eaux pluviales tant d'un point de vue quantitatif (surfaces imperméables modifiant le régime hydraulique du milieu récepteur) que qualitatif (eaux de ruissellement chargées notamment en hydrocarbures et en matières en suspension).

Ces impacts potentiels sont de deux types :

- Impacts provisoires (uniquement durant la phase de travaux) ;
- Impacts définitifs (durant la phase permanente ou d'exploitation).





## 5.1. Incidence du projet en phase travaux

Les travaux d'aménagement nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport des matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements ainsi que des convois lourds.

La réalisation des travaux de terrassement du terrain peut engendrer des nuisances temporaires susceptibles d'affecter la qualité des eaux issues du projet par le risque de génération de matière en suspension dans les eaux de ruissellement (terrassements, circulation d'engins de chantier).

La présence et la circulation des engins de chantiers peuvent être à l'origine de fuites accidentelles d'hydrocarbures ou d'huiles lors des opérations de terrassement, de maintenance ou de lavage.

Un chantier de construction est à l'origine de nombreux déchets (emballages souillés, récipients vides, aérosols, ...). Ces déchets doivent être collectés, triés, et stockés dans des contenants spécifiques et adaptés (stockage sur rétention, couvert des intempéries) avant leur évacuation dans des filières spécifiques.

Les produits dangereux doivent être stockés sur rétention et à l'abris des intempéries pour éviter le rejet de ces produits dans le milieu naturel en cas de fuites.

La base de vie du chantier génère des eaux usées (sanitaires, douches) qui doivent être collectées dans des ouvrages étanches et évacuées dans des filières adaptées pour ne pas rejoindre le milieu naturel.

In fine, lors de la phase travaux, le projet aura exclusivement une incidence relative à (Cf. *tableau 10*) :

*Tableau 10 : Incidence et risques relatifs au projet en phase travaux*

	<b>Incidences</b>	<b>Risques</b>
Qualité des eaux superficielles et souterraines	Faible/Moyenne temporaire et ponctuelle	Relargage de matières en suspension dans les eaux de ruissellement ; Fuites accidentelles d'hydrocarbures ou d'huiles des engins de chantier ; Production de déchets ; Utilisation de produits toxiques pour l'environnement ; Production d'eaux usées dans la base de vie.
Bruit, vibrations et émissions lumineuses	Faible/Moyenne temporaire et ponctuelle	Le bruit relatif au fonctionnement des engins mécaniques peut entraîner une gêne légère à proximité du chantier. L'incidence concernant la pollution lumineuse est nulle. Les travaux s'effectueront de jour.





## 5.2. Incidence du projet en phase exploitation

### 5.2.1. Les eaux superficielles (aspect quantitatif)

L'augmentation des surfaces imperméabilisées qui accompagnera l'aménagement du site (construction des voiries et des aires de stationnement) est **(sans ouvrages de rétention-infiltration)** susceptible d'accroître les volumes et débits ruisselés par rapport à celui qui est observé actuellement.

Cependant, la mise en place d'un ouvrage de rétention-infiltration contribuera à la non augmentation des débits et volumes rejetés vers le milieu naturel. En d'autres termes, la mise en place d'ouvrages de gestion EP engendra une incidence nulle vis-à-vis de l'aspect quantitatif des eaux.

### 5.2.2. Les eaux superficielles (aspect qualitatif)

Trois principaux types de pollutions peuvent être à l'origine de l'altération de la qualité des eaux :

- Pollutions chroniques : leur origine est liée à la circulation sur les voiries, directement influencée par le trafic (eaux chargées en matières en suspension et en hydrocarbures) ;
  - Le projet entrainera un trafic de véhicules léger et de poids lourds respectivement dans les parties sud et nord-ouest.
- Pollutions accidentelles : elles sont liées à la présence anormale dans les eaux de substances toxiques (déversements involontaires à la suite d'accidents, d'incidents ou actes volontaires de vandalisme...) ;
  - L'ensemble des eaux de ruissellement collectées rejoindront un ouvrage de gestion EP adapté qui en plus de son rôle de stockage, tamponnera une éventuelle pollution. De fait, le risque de pollution accidentelle reste négligeable. La mise en place de vannes de sectionnement avant l'arrivée des eaux dans le bassin à ciel ouvert pour confiner la pollution peut apporter une sécurité supplémentaire vis-à-vis de cette problématique.
- Pollution saisonnière : elles sont liées à des événements particuliers comme le salage des routes en périodes de gel.
  - Le site étant soumis aux précipitations neigeuses, ce dernier peut être soumis à un risque de pollution saisonnière vis-à-vis de la grande surface à déneiger (qui reste très occasionnelle).

**Les risques les plus importants induits par le projet sont ceux de la pollution chronique liée au ruissellement de l'eau sur les voiries et de la pollution saisonnière dû au salage des routes en période hivernale. L'incidence est alors classifiée de moyen.**

Pour atténuer cette incidence, un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place en amont du bassin à ciel ouvert.



### 5.2.1. Les eaux souterraines (aspect quantitatif)

L'aménagement ne va sensiblement pas modifier les surfaces de réalimentation des nappes d'eau souterraines du secteur, au vu de l'état actuel du site. En effet, la superficie du bassin versant du projet et plus particulièrement la surface active raccordée aux ouvrages de gestion des eaux pluviales sont négligeables par rapport à la superficie totale des zones d'alimentation des aquifères locaux.

### 5.2.1. Les eaux souterraines (aspect qualitatif)

Les surfaces imperméabilisées draineront les eaux de ruissellement. La pollution chronique potentiellement fixée aux particules en suspension sera d'une part traitée dans un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries et d'autre part abattue par décantation dans l'ouvrage de rétention pour les eaux de toitures. Ainsi l'impact qualitatif lié à la pollution chronique sur les eaux souterraines restera négligeable dans la mesure où l'ouvrage est bien entretenu.

### 5.2.1. Incidences potentielles sur le milieu naturel

Les opérations prévues pour la mise en place du projet présentent à ce jour, un **risque d'incidences et de perturbations estimé modéré**, vis-à-vis de la dynamique actuelle de fonctionnement écologique du secteur d'étude.

En effet, le projet se situe dans le parc naturel régional du « Doubs Horloger », qui est un espace naturel protégé, mais se situe à une distance géographique relativement importante des autres zones à enjeux écologiques.

Pendant la période de travaux, il n'y aura pas d'incidences majeures sur l'occupation des sols. Aucune espèce faunistique ou floristique d'intérêt n'est impactée par les travaux projetés (il n'est pas prévu de travaux nocturnes).

En cas de pollution fortuite, des mesures (détaillées dans le chapitre 5) seront prises en considération pour confiner la zone potentiellement polluée.

Seuls de légères vibrations et/ou pollutions sonores dues à l'activité des machines pourraient occasionner des perturbations sur le milieu. Toutefois, le caractère ponctuel et temporaire de l'opération ne viendra pas porter de préjudice majeur au milieu considéré.

### 5.2.2. Incidence du projet vis-à-vis du zonage Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche (« Vallée du Dessoubre ») est situé à environ 2,4 km au nord-est du site. Désigné au titre de la directive Habitats, faune, flore (SIC- Site d'Importance Communautaire), il s'étend sur 54 communes.



La vallée du Dessoubre est composée dans ses parties hautes par des calcaires, et dans ses parties basses par des cailloux et des argiles. La rivière du Dessoubre, dont sa source se trouve à 600 m d'altitude, résulte de la confluence de nombreuses émergences alimentées par l'infiltration des eaux pluviales des plateaux voisins.

Cette zone est majoritairement recouverte de forêt (60%). Les différentes variétés de géologie et morphologies de plateau permettent une grande diversité de milieux naturels. De plus, il existe de nombreux habitats d'intérêt communautaire tels que des hêtraies, des chênaies, des forêts alluviales, des pelouses karstiques, des prairies mésophiles, des zones humides et de nombreuses tourbières (permettant par exemple le développement de papillons d'intérêts communautaire). De plus, les nombreux cours d'eau favorisent la présence de groupements muscinaux aquatiques.

Par ailleurs, les habitats naturels rocheux (grottes, réseaux souterrains, zones d'éboulis), en plus de favoriser le développement de certains types de plantes, abritent de nombreuses espèces importantes telles que des chauves-souris et des poissons témoins du bon état des rivières. De plus, 21 espèces sont répertoriées aux annexes 1, 2 et 4 des directives Oiseaux et Habitats.

Le projet étant situé à une distance géographique suffisamment éloignée (plus de 2 km) et en aval hydraulique du site N2000, **l'incidence du projet vis-à-vis du site N2000 s'estime très faible voire nulle.**

#### 5.2.1. Autre incidence sur le milieu

Le tableau ci-après met en avant les autres incidences relatives au projet en phase exploitation (Cf. Tableau 11).

Tableau 11 : Incidences et risques en phase d'exploitation

	Incidences	Risques
Démographie - Humain	Nulle	-
Faune/Flore	Modérée	Le projet étant localisé dans un parc naturel, il pourra potentiellement avoir des effets sur les continuités écologiques.
Milieu sensible (zone humide)	Nulle	Aucune zone humide n'est recensée sur le périmètre du projet.
Alimentation AEP	Nulle	Le projet n'est pas situé près d'un captage AEP.
Eaux usées	Nulle	Le projet de viabilisation des parcelles prévoit le raccordement des eaux usées aux systèmes d'évacuation de la municipalité.
Emploi et activités locales	Nulle	Les bâtiments ne seront pas réalisés sur une parcelle cultivée.
Patrimoine culturel et touristique	Faible voire nulle	Les bâtiments seront situés à plus de 500 m du premier site culturel.





Bruit et vibrations émissions lumineuses	Faible	La présence des bâtiments ne générera pas davantage de bruit ou de vibrations sur la zone environnante et n'apportera pas de changements significatifs pour les habitants vivant à proximité. Pour ce qui est de la pollution lumineuse, aucune information relative au type/nombre d'éclairage n'est connu à ce stade de l'étude.
Qualité de l'air	Modérée	Le projet provoquera une circulation supplémentaire au niveau des axes de circulations traduisant des rejets de gaz d'échappement supplémentaire.

## 6. MESURES DE PREVENTION – MESURES COMPENSATOIRES

Ce chapitre présente les dispositions qui seront adoptées pour limiter l'incidence du projet sur le milieu récepteur.

### 6.1. Mesures relatives à la phase travaux

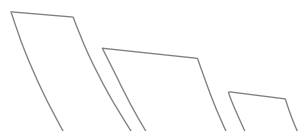
Les travaux feront l'objet des prescriptions suivantes :

- L'interdiction de déverser des huiles ou lubrifiants sur le sol ou dans les eaux conformément au décret n°77-254 du 8 mars 1997. Ces produits seront collectés et traités par une entreprise agréée ;
- Un regroupement, si possible, des aires d'entreposage des matériaux, réalisés sur des surfaces imperméabilisées ;
- Les matériels et engins de chantier seront vérifiés régulièrement. Les opérations d'entretien ou de grosses réparations ne seront pas réalisées sur le site ;
- Un maintien permanent de la propreté au niveau du chantier et un nettoyage régulier des chaussées aux abords du chantier ;
- Une collecte et une décantation des eaux de ruissellement du chantier dans des dispositifs temporaires de type bassins ou fossés décanteurs ;
- La réalisation des travaux en période sèche limiterait temporairement les risques liés à une infiltration et à une migration rapide de polluants ou de matières en suspension vers les nappes d'eaux souterraines et les eaux superficielles.

La création de fossés provisoires et de drains dirigeant les eaux de ruissellement vers un bassin tampon temporaire permettra de maîtriser partiellement les rejets dus à des épisodes pluvieux en phase travaux. Ce dispositif permettra également de limiter la migration des matières en suspension vers les eaux souterraines.

L'ensemble de ces mesures permettra d'éviter d'éventuelles pollutions du sol, du sous-sol et des eaux mais également de limiter la propagation de poussières.

De plus, les sanitaires des installations de chantier seront chimiques sans rejet dans le milieu naturel. Le bac de réception des effluents sera régulièrement vidangé par une entreprise agréée.



Cependant, en cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les matériaux souillés seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage.

Dans ce contexte, les travaux ne présentent pas d'effets significatifs sur la qualité des eaux superficielles locales ni en aval hydraulique.

## 6.2. Mesures relatives à la phase d'exploitation

Les mesures de gestion des eaux pluviales prévues pour ce projet sont, pour rappel :

- Un bassin de rétention-infiltration à ciel ouvert en charge de collecter les eaux issues des voiries et de toitures (environ 151 m<sup>3</sup>) avec surverse. Lors de sa mise en place, il sera important de ne pas compacter les surfaces de fond afin d'assurer son bon fonctionnement ;
- En aval de la voirie, un séparateur à hydrocarbures sera mis en place pour limiter la charge polluante des transports.

## 6.3. Dimensionnement d'un séparateur d'hydrocarbures

Etant donné que le nombre de places de parking est conséquent (55 places), il semble judicieux d'intégrer un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel.

Les ruissellements issus de l'ensemble des voiries et stationnements seront traités par passage dans un séparateur à hydrocarbures de classe I.

Le dimensionnement du séparateur à hydrocarbures est fait suivant le guide CNIDEP : « Note de veille normative – Dimensionnement des séparateurs à hydrocarbures, 2012 ».

Le système retenu devra permettre un niveau de rejet en hydrocarbures inférieur à 5 mg/l du fait du rejet des eaux pluviales de parkings vers un milieu naturel. Le système de prétraitement devra être muni d'un système de coupure automatique, permettant de confiner les pollutions accidentelles de matières dangereuses avant le rejet dans le milieu naturel. En aval de ce séparateur, un regard échantillonneur équipé d'une vanne guillotine permettra de pouvoir prélever de l'eau afin d'effectuer des analyses (Cf. Figure 24).



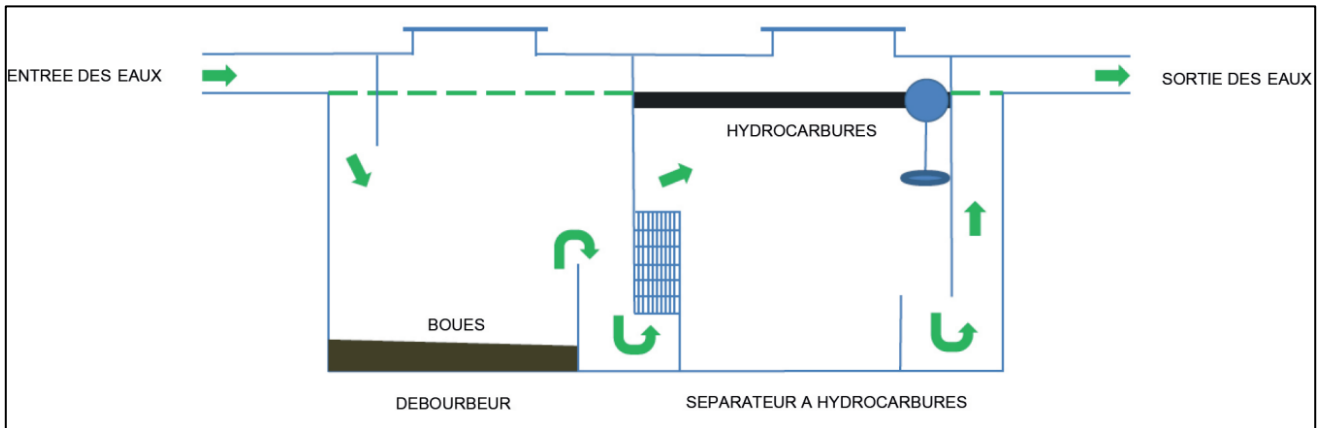


Figure 24 : Schématisation du principe d'un séparateur d'hydrocarbures- Eau du Grand Reims

#### Dimensionnement du séparateur :

Des avaloirs devront être installés en points bas, le long des voies de circulation afin de collecter l'ensemble des eaux pluviales de ruissellement.

La surface prise en compte est donc de 1768 m<sup>2</sup> (enrobé + auvents) avec un coefficient de ruissellement moyen de 0,82. L'intensité pluviométrique décennale est de 0,04 L/s/m<sup>2</sup>. Le séparateur devra être couplé avec un by-pass, le pourcentage de débit à traiter R est donc de 20% (avec déversoir d'orage). On obtient un débit des eaux de pluie à traiter de Q<sub>r</sub> = 11,60 L/s.

Le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures doit être basé sur la nature et le débit des effluents à traiter. Les éléments à prendre en compte sont donc les suivants :

- le débit maximum des eaux de pluie ;
- le débit maximum des eaux usées de production ;
- la masse volumique des hydrocarbures ;
- la présence de substances pouvant entraîner la séparation comme les détergents.

Selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la taille nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$TN = (Q_R + f_x \cdot Q_S) \cdot f_d$$

Avec

- TN : Taille nominale du séparateur calculée ;
- Q<sub>R</sub> : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde ;
- f<sub>x</sub> : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement ;



- $Q_s$  : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde ;
- $f_d$  : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés.

La taille nominale du séparateur est donc de  $TN = 15$ .

Le volume du déboureur devra être de 1500 L.

## 7. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN

En phase de travaux, les mesures de prévention à appliquer sont celles habituellement mises en place pour ce type de chantier :

- Vérifications régulières des engins et matériels de chantier ;
- Consultation régulière des prévisions météorologiques ;
- Surveillance et entretien réguliers des ouvrages temporaires (fossés, bassin tampon, plates-formes de stockage...);
- Mise en place des procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes (ARS...) en cas de déversements accidentels de produits dangereux.

En phase d'exploitation, il sera réalisé des opérations périodiques de maintenance et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, assurant ainsi leur pérennité et leur bon fonctionnement.

## 8. COMPATIBILITE DE L'OPERATION AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

### 8.1. SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, a été approuvé le 23 mars 2022 par arrêté du Préfet coordinateur du bassin et fait suite au SDAGE 2016-2021, notamment dans ses grands enjeux. Ce document de référence est fondé sur les 7 grands enjeux inhérents au bassin Rhône-Méditerranée :

- Eau et changement climatique
- État physique et biologique des milieux aquatiques
- Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement
- Lutte contre les pollutions
- Risque d'inondation
- Mer Méditerranée
- Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

Le SDAGE 2022-2027 définit 8 orientations fondamentales, déclinées en plusieurs dispositions, ayant pour vocation de résoudre les enjeux présentés ci-dessous (Cf. *Tableau 12*) :

*Tableau 12 : Interactions entre le SDAGE Rhône-méditerranée et le projet*



Orientations fondamentales du SDAGE		Implication projet	Réponse du projet
<b>Orientation 0 :</b>	S'adapter aux effets du changement climatique	Non concerné	-
<b>Orientation 1 :</b>	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Non concerné	-
<b>Orientation 2 :</b>	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	Concerné	Mise en place d'un ouvrage de rétention-infiltration
<b>Orientation 3 :</b>	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau	Non concerné	-
<b>Orientation 4 :</b>	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux	Non Concerné	-
<b>Orientation 5 :</b>	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	Non concerné	-
<b>Orientation 5A :</b>	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	Non concerné	-
<b>Orientation 5B :</b>	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Non concerné	-
<b>Orientation 5C :</b>	Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	Non concerné	-
<b>Orientation 5D :</b>	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	Non concerné	-
<b>Orientation 5E :</b>	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	Non concerné	-
<b>Orientation 6 :</b>	Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	Non concerné	-
<b>Orientation 6A :</b>	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	Non concerné	-
<b>Orientation 6B :</b>	Préserver, restaurer et gérer les zones humides	Non concerné	-
<b>Orientation 6C :</b>	Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau	Non concerné	-
<b>Orientation 7 :</b>	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Non concerné	-
<b>Orientation 8 :</b>	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Non concerné	-

Au vu des éléments ci-dessus, le projet s'est avéré compatible avec les orientations formulées par le SDAGE Rhône-Méditerranée.



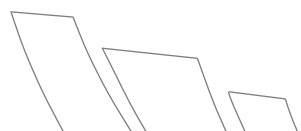
## 8.2. Compatibilité avec le Plan de Gestion du Risque d'Inondations (PGRI)

Le PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027 résulte de la transcription nationale de la directive européenne 2007/60/CE visant à réduire les conséquences potentielles associées aux inondations. Il découle du PGRI version 2016-2021 qui a été adopté par le Comité de bassin le 19 septembre 2014.

Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 7 décembre 2015 le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée, après prise en compte des avis reçus.

Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des biens et des personnes. Que ce soit à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, les contours du PGRI se structurent autour des 5 grands objectifs complémentaires :

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation :
  - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable ;
  - Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés. Par exemple, augmenter la résistance des bâtiments et des équipements aux inondations (réseaux routiers, électriques...) ;
  - Connaître la vulnérabilité de notre territoire face à une inondation et aux effets « domino ».
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques :
  - Préserver les champs d'expansion de crues, et redonner de l'espace à la rivière pour son bon fonctionnement, pour ralentir les écoulements et ainsi réduire l'intensité des inondations à l'aval ;
  - Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, pour limiter le ruissellement ;
  - Protéger et restaurer des milieux naturels côtiers, pour limiter l'érosion du littoral et réduire les impacts des submersions marines ;
  - Assurer la performance des ouvrages (par exemple les digues / systèmes d'endiguement) qui protègent les populations et les bâtiments contre certaines crues.
- Améliorer la résilience des territoires exposés :
  - Prévoir les inondations et les tempêtes marines, pour mieux alerter, et mieux anticiper la gestion des secours et l'évacuation des populations ;
  - Se préparer à la crise ;
  - Améliorer la gestion de la crise. Assurer la continuité des services publics. Raccourcir le délai de retour à la normale ;





- Informer et sensibiliser sur les risques d'inondation encourus et leurs effets, pour développer la conscience du risque des populations.
- Organiser les acteurs et les compétences :
- Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques ;
  - Mettre en place une gouvernance à l'échelle des actions plus efficaces et concertées.
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation :
- Pour adapter les décisions, mieux connaître et comprendre certains phénomènes d'inondation (crues soudaines, submersions marines, ruissellements, crues torrentielles), en particulier dans un contexte de changement climatique ;
  - Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux d'énergie, de communication, de transport, d'eau, etc. (impacts directs de l'inondation et effets « domino ») ;
  - Améliorer la diffusion des connaissances et des enseignements tirés des catastrophes passées.

La déclinaison locale de ce plan de gestion (PGRI) se décompose en territoires à risque importants d'inondation (TRI).

Le bassin Rhône-Méditerranée comptabilise **31 territoires à risque importants d'inondation (TRI)**, dont le périmètre a été arrêté le 12 décembre 2012, suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation menée en 2011. A l'échelle de chacun des TRI, et plus largement du bassin de gestion du risque (échelle du bassin versant ou du bassin de vie), une ou plusieurs stratégie(s) locale(s) de gestion des risques d'inondation doit(vent) être élaborée(s) par les parties prenantes sous l'impulsion d'une structure porteuse adéquate.

**Dans le cas présent, la commune du RUSSEY n'est pas localisée dans un territoire à risque important d'inondation (TRI).**

### 8.3. Compatibilité avec le PLU

Le projet est inclus dans le zonage du PLU de la commune du RUSSEY. Cette zone correspond à une zone destinée à l'installation d'activités artisanales, industrielles, commerciales, de services, du bureau et d'entrepôts.

Le PLU ne précise aucune prescription particulière vis-à-vis de la gestion des EP, à l'exception de privilégier l'infiltration lorsque cela est possible.

En conséquence **le projet est compatible avec cette prescription et par conséquent le PLU en vigueur.**



## 8.4. Compatibilité avec la Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger regroupe 94 communes, avec une organisation territoriale structurée autour de 6 Communautés de Communes dont le Plateau du Russey dans lequel se localise le projet.

Rédigée en 2020, la charte fondatrice du Parc naturel régional du Doubs Horloger s'est basée sur les quatre défis auxquels le territoire est confronté :

- Diminuer les pressions sur l'environnement, les ressources naturelles et les paysages et mettre en valeur les patrimoines
- Maintenir le « vive ensemble » et renouveler la dynamique du territoire pour améliorer le cadre de vie
- Développer une économie plus durable
- Fédérer les acteurs autour du projet de PNR

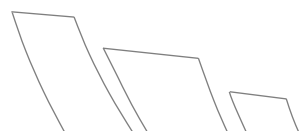
Afin de répondre à ces quatre défis, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a des ambitions qui reposent sur quatre axes :

- 1) Fédérer les acteurs pour une Haute Valeur Territoriale
- 2) Renouveler la dynamique du territoire pour une Haute Qualité du Cadre de Vie
- 3) Renforcer la Haute Valeur Patrimoniale
- 4) Développer une économie durable pour un territoire à Haute Valeur Ajoutée

Ces quatre axes sont déclinés en 11 orientations, ayant pour vocation de résoudre les enjeux présentés ci-dessous :

Tableau 13 : Interactions entre le Parc régional naturel du Doubs Horloger et le projet

Orientations du Parc naturel régional		Implication projet	Réponse du projet
<b>Orientation 1.1</b>	Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité	Concerné	<p>Pour aménager la parcelle, le projet devra être en accord avec la charte fondatrice du Parc naturel régional du Doubs Horloger.</p> <p>La pollution chronique potentiellement fixée aux particules en suspension sera d'une part traitée dans un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries et abattue par décantation dans</p>



			l'ouvrage de rétention pour les eaux de toitures
<b>Orientation 1.2</b>	Valoriser le patrimoine bâti et reconnaître les savoir-faire	Non concerné	-
<b>Orientation 1.3</b>	Conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales	Concerné	Présence d'un grand espace vert dans la partie sud du projet (incluant la Valériane Officinale, la reine Marguerite et le Lotier Corniculé). Le projet comprendra aussi des bleuets des montagnes et quatre types d'arbres (Erable, Frêne, Cerisier et Peuplier)
<b>Orientation 2.1</b>	Aménager le territoire de manière durable	Non concerné	-
<b>Orientation 2.2</b>	Conduire la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive	Non Concerné	-
<b>Orientation 2.3</b>	Offrir un territoire disposant de services innovants et d'une offre culturelle diversifiée	Non concerné	-
<b>Orientation 3.1</b>	Développer des filières d'excellence activant nos ressources territoriales selon des modes d'exploitation et de valorisation durables	Non concerné	-
<b>Orientation 3.2</b>	Disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées	Non concerné	-
<b>Orientation 3.3</b>	Favoriser un tourisme durable qui valorise le patrimoine naturel et culturel	Non concerné	-
<b>Orientation 4.1</b>	Renforcer les coopérations et la cohérence de l'action	Non concerné	-
<b>Orientation 4.2</b>	Partager et éduquer aux valeurs du territoire	Non concerné	-

**Au vu des éléments ci-dessus, le projet semble être compatible avec les orientations du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Cependant, il devra être en accord avec la charte fondatrice du Doubs Horloger.**

## 9. SYNTHÈSE

Au vu des caractéristiques du site d'étude, de la nature des travaux, des risques naturels et technologiques, des enjeux humains et écologiques (NATURA 2000, ZNIEFF type I et II), **le projet impactera faiblement son environnement. Il conviendra de s'assurer que le projet respecte la charte fondatrice du Parc naturel régional du Doubs Horloger.**

